



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 007

Le lundi 20 octobre 2025

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le lundi 20 octobre 2025

• (1100)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): La séance est ouverte.

Bonjour tout le monde, et bienvenue à la septième réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. J'espère que vous avez tous passé une joyeuse fête de l'Action de grâce et une bonne semaine dans vos circonscriptions. Nous sommes heureux d'être de retour à Ottawa.

[Français]

Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les participants présents dans la salle de lire les lignes directrices inscrites sur les cartes mises à jour qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents acoustiques et les effets Larsen et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris celles des interprètes. Vous remarquerez également qu'un code QR figure sur la carte et renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride.

J'aimerais rappeler aux participants les points suivants: veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Traduction]

En ce qui concerne l'interprétation, pour ceux qui sont sur Zoom vous avez le choix, au bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré. Je demanderais aux membres de lever la main si vous souhaitez parler, que votre présence soit en personne ou via Zoom. Les greffiers du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 12 juin 2025 et à la motion adoptée le lundi 22 septembre 2025, le Comité reprend l'examen du projet de loi C-4, Loi concernant certaines mesures d'abordabilité pour les Canadiens et une autre mesure.

Je souhaiterais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous accueillons l'honorable Gregor Robertson, ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités — merci de vous joindre à nous — et Paul Halucha, sous-ministre.

Monsieur le ministre, vous disposez de cinq minutes pour votre déclaration liminaire.

[Français]

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure): Merci.

[Traduction]

Bonjour à tous. Je suis ravi d'être parmi vous. Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole devant vous au sujet du projet de loi visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens.

Le Canada est aux prises avec une crise du logement qui prive de nombreux Canadiens d'un logement abordable. Le gouvernement du Canada prend des mesures pour transformer le système de logement de notre pays et met en œuvre une série de mesures visant à réduire le coût du logement. Dans le cadre du projet de loi C-4, que le Comité étudie actuellement, le gouvernement fédéral propose plusieurs mesures fiscales visant à améliorer l'abordabilité et à stimuler l'offre de logements. Si elles sont adoptées, les mesures prévues dans le projet de loi C-4 aideraient davantage de Canadiens à accéder au marché immobilier.

[Français]

Le remboursement de la TPS pour l'achat d'une première maison en est un exemple. Cette mesure vise à aider les acheteurs d'une première habitation à entrer sur le marché du logement.

• (1105)

[Traduction]

Cette mesure soutiendrait les acheteurs d'un premier logement en supprimant la TPS sur les logements neufs d'une valeur maximale de 1 million de dollars et en réduisant la TPS sur les logements neufs d'une valeur comprise entre 1 million et 1,5 million de dollars. Grâce à cette mesure, les Canadiens pourraient économiser jusqu'à 50 000 \$ sur l'achat d'un logement neuf.

[Français]

Cette remise de la TPS encouragera les acheteurs d'une première habitation à considérer l'achat d'une maison neuve au lieu d'une maison sur le marché de la revente. En retour, la demande plus élevée de maisons neuves encouragera les promoteurs à construire plus de maisons, ce qui augmentera le nombre de logements disponibles au Canada.

[Traduction]

On estime qu'à terme, cette mesure s'appliquerait à environ 47 000 logements neufs par an et permettrait aux Canadiens d'économiser jusqu'à 3,9 milliards de dollars en impôts sur cinq ans. Cette mesure serait accessible aux acheteurs d'un premier logement admissibles âgés d'au moins 18 ans et qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents. Les acheteurs ne seront pas admissibles au remboursement s'ils ont vécu dans une maison leur appartenant ou appartenant à leur époux ou conjoint de fait comme lieu de résidence principal au cours des quatre années précédentes.

Cette remise s'appliquera à divers types de logements, notamment les maisons individuelles, les maisons jumelées, les maisons en rangée, les habitations en rangée et les duplex, les condominiums résidentiels, certaines parts de coopératives d'habitation, ainsi que les maisons mobiles et les maisons flottantes. Elle s'applique vraiment à une gamme très diversifiée de logements neufs.

[Français]

Cette mesure législative n'est qu'une partie du plan du gouvernement visant à réduire les coûts du logement pour les Canadiens et les Canadiennes.

[Traduction]

Le 14 septembre, le premier ministre et moi-même avons inauguré Maisons Canada, une nouvelle agence fédérale qui financera et construira des logements abordables. Elle exploitera les terres publiques, offrira des incitations financières flexibles, attirera des capitaux privés, facilitera la réalisation de grands projets et aidera les constructeurs à bâtir les logements dont les Canadiens ont besoin. Avec un investissement initial de 13 milliards de dollars, elle stimulera la productivité du secteur de la construction résidentielle et favorisera l'offre de logements plus abordables pour les ménages à faible et moyen revenu.

Nous prenons également des mesures pour réduire les coûts pour les Canadiens qui ne peuvent ou ne souhaitent pas acheter un logement. Le gouvernement a déjà instauré une remise de 100 % de la TPS pour les logements neufs à vocation locative, ce qui a une incidence positive sur la construction de nouveaux logements locatifs.

[Français]

L'augmentation du nombre de logements à louer permet aux Canadiens qui louent leur maison d'avoir plus de choix, et elle favorise aussi la baisse des loyers, en particulier sur les marchés immobiliers tendus.

[Traduction]

Ensemble, ces mesures permettront de réduire les coûts pour les Canadiens et aideront les jeunes à acheter leur premier logement, un rêve qui était accessible pour leurs parents et leurs grands-parents et que nous nous efforçons de leur permettre de réaliser.

[Français]

Le gouvernement du Canada s'engage à mettre en place un système de logements qui profite à toutes les personnes au Canada.

[Traduction]

Nous prenons des mesures audacieuses grâce à la création de Maisons Canada et à des mesures fiscales ciblées, comme le remboursement de la TPS aux acheteurs d'un premier logement, afin de rétablir l'abordabilité et de réduire les coûts du logement pour les Canadiens.

Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Nous commençons par M. Hallan, du Parti conservateur, qui disposera de six minutes.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, combien de mises en chantier le Canada verra-t-il cette année?

L'hon. Gregor Robertson: À ce stade, nous sommes en bonne voie, avec une augmentation d'environ 14 % par rapport à septembre dernier, selon les chiffres de la SCHL, ce qui nous amène à un peu plus de 250 000 mises en chantier cette année. Si l'on annualise...

Jasraj Hallan: C'est combien?

L'hon. Gregor Robertson: ... c'est plus proche de 280 000. Je dirais plutôt entre 240 000 et 280 000...

Jasraj Hallan: Selon votre ministère du Logement, les mises en chantier devraient diminuer cette année.

L'hon. Gregor Robertson: Les statistiques proviennent de la SCHL. Les dernières statistiques disponibles concernent le mois de septembre et indiquent une augmentation de 14 % des mises en chantier par rapport à septembre dernier à l'échelle nationale.

Jasraj Hallan: Votre gouvernement a annoncé en mars dernier que vous construiriez 500 000 logements par an. Si l'on examine les chiffres, cela signifie que vous devriez construire 57 logements par heure et par jour, chaque année. Construisez-vous actuellement 57 logements par heure?

● (1110)

L'hon. Gregor Robertson: Le Canada ne construit pas à cette échelle. Il s'agit d'un objectif à plus long terme...

Jasraj Hallan: C'est ce que votre gouvernement a promis en mars dernier.

L'hon. Gregor Robertson: Nous envisageons, sur une période de 10 ans, de doubler la construction jusqu'à atteindre ce niveau, mais cela prendra certainement de nombreuses années, compte tenu des changements qui doivent être apportés dans le secteur. À l'heure actuelle, nous ne disposons pas de la main-d'œuvre nécessaire pour bâtir à cette échelle. C'est pourquoi Maisons Canada se concentre sur la fabrication afin de rendre la construction de logements plus efficace.

Jasraj Hallan: En quelle année le Canada construira-t-il 500 000 logements pour la première fois?

L'hon. Gregor Robertson: Nous avons dit « au cours des 10 prochaines années ». Je pense que c'est raisonnable. Atteindre 500 000 au cours de la prochaine décennie reste un objectif très ambitieux, mais c'est celui que nous devons nous fixer.

Jasraj Hallan: Enfin, vous donner autant de latitude sans donner de détails précis est plutôt trompeur. Pouvez-vous nous indiquer quelle sera la première année au cours de la prochaine décennie où le Canada verra la construction de 500 000 logements en un an?

L'hon. Gregor Robertson: L'objectif est d'atteindre 500 000 unités, soit de doubler la construction au cours de la prochaine décennie, jusqu'à en arriver à ce nombre. Cela permettra de combler le déficit de l'offre de logements signalé par les statistiques et les recherches de la SCHL.

Jasraj Hallan: Votre propre service du logement à la SCHL indique que les mises en chantier diminueront de 4,1 % l'an prochain. Comment conciliez-vous cela?

L'hon. Gregor Robertson: C'est une projection. Nous ne pouvons travailler qu'avec les données dont nous disposons, qui, pour septembre, indiquaient une augmentation de 14 % par rapport à l'année dernière. C'est ce que nous suivons.

Les préventes sont en baisse sur certains marchés. Vancouver et Toronto sont des exemples qui nous préoccupent. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre avec Maisons Canada et avec des mesures comme celle-ci qui permettront de construire davantage de logements abordables et d'offrir des possibilités d'accès à la propriété avec de nouveaux logements que l'industrie peut construire. Nous souhaitons voir cela...

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, pourquoi les ventes sont-elles en baisse?

L'hon. Gregor Robertson: Compte tenu du climat économique mondial actuel, les marchés sont, selon moi, très incertains, en particulier dans les grandes villes.

Jasraj Hallan: Êtes-vous en train de dire que les facteurs mondiaux ont une incidence sur les prix de l'immobilier au Canada? Êtes-vous en train de dire que nous importons nos propres terrains et logements?

L'hon. Gregor Robertson: Ce que je dis, c'est que de nombreux acheteurs sont préoccupés par la situation économique actuelle. Les droits de douane imposés par les États-Unis ont été extrêmement difficiles pour l'économie canadienne...

Jasraj Hallan: L'abordabilité des logements était déjà hors de contrôle avant les droits de douane. C'est votre gouvernement qui a fait doubler le coût du logement dans ce pays avant l'arrivée des droits de douane.

L'hon. Gregor Robertson: Je peux vous parler d'expérience.

Dans ma ville, Vancouver, nous avons eu une crise du logement il y a 20 ans...

Jasraj Hallan: Votre ville a l'un des pires bilans, soit dit en passant.

L'hon. Gregor Robertson: Il y a 20 ans, nous avons déjà une crise d'abordabilité du logement, et pendant 10 ans, le gouvernement Harper n'a rien fait pour rendre le logement plus abordable dans ma ville. Aujourd'hui, le problème s'est aggravé.

Jasraj Hallan: Le logement coûtait deux fois moins cher sous le gouvernement Harper.

L'hon. Gregor Robertson: Il a doublé. À Vancouver, si vous prenez le marché immobilier entre 2005 et 2015...

Jasraj Hallan: Après que vous êtes devenu maire, oui.

L'hon. Gregor Robertson: ... vous verrez qu'il y a eu une hausse spectaculaire.

Jasraj Hallan: Le coût du logement a doublé depuis 2015.

Monsieur le ministre, avec tout le respect que je vous dois, votre gouvernement a englouti dans le logement 89 milliards de dollars, soi-disant pour faire baisser les coûts du logement. Les loyers et les

hypothèques ont doublé depuis que votre gouvernement a dépensé plus de 89 milliards de dollars. Maintenant, votre gouvernement crée un quatrième échelon administratif, après que les trois premiers ont causé le doublement des coûts du logement, ce qui a fait que les jeunes ont perdu le rêve d'accéder à la propriété. Neuf jeunes sur dix ont renoncé à devenir propriétaires. À moins d'avoir la banque de papa et maman dans ce pays, les jeunes n'ont pas les moyens de verser une mise de fonds pour une maison.

Si les trois premiers échelons administratifs ont échoué et que vous avez dépensé plus de 89 milliards de dollars pour accomplir tout cela, que va faire ce quatrième échelon?

L'hon. Gregor Robertson: Je suis convaincu que Maisons Canada, grâce à un investissement initial de 13 milliards de dollars, pourra rendre le logement plus abordable pour les Canadiens. Nous constatons...

Jasraj Hallan: Les 10 dernières années de votre gouvernement ont démontré que c'était faux.

L'hon. Gregor Robertson: J'ai été élu il y a six mois. Le gouvernement dont je fais partie met actuellement en place cette mesure fiscale qui permettra aux acheteurs d'une première maison d'économiser 50 000 \$...

Jasraj Hallan: Ce sont toujours les mêmes ministres et les mêmes politiques, alors nous ne croyons pas qu'il y ait quoi que ce soit de nouveau.

L'hon. Gregor Robertson: Il s'agit d'une nouvelle mesure fiscale qui permettra aux acheteurs d'un premier logement d'économiser 50 000 \$, ce qui contribuera à le rendre plus abordable.

Jasraj Hallan: Mon temps est limité. Je vais vous poser une dernière question.

Les dirigeants de la SCHL ont reçu des primes chaque année, même si les mises en chantier ont diminué et que le prix des logements a doublé dans ce pays.

Pouvez-vous confirmer si les dirigeants de la SCHL recevront des primes cette année pour avoir doublé le prix des logements?

La présidente: Donnez une réponse très courte, s'il vous plaît.

L'hon. Gregor Robertson: Je peux répondre au député plus tard avec ces détails. Je n'ai pas encore vu les derniers chiffres concernant les primes versées par la SCHL pour l'année.

• (1115)

Jasraj Hallan: Nous nous attendons à ce que vous le fassiez, s'il vous plaît.

La présidente: Merci, monsieur Hallan. Le temps est écoulé.

Merci, monsieur le ministre.

C'est au tour de M. MacDonald, du Parti libéral, pour six minutes.

Merci.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci, monsieur le ministre, d'être venu aujourd'hui.

Vous avez eu l'occasion de vous rendre à l'Île-du-Prince-Édouard cet été et de rencontrer des intervenants de ma collectivité de Stratford, dans ma circonscription. Nous avons entendu beaucoup de choses différentes ce jour-là. En particulier, nous avons appris que l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada atlantique se débrouillent bien en matière de logement abordable, mais qu'il y a un besoin de logements encore plus abordables: des immeubles à but non lucratif, des coopératives et d'autres habitations de ce genre.

Qu'est-ce qui, dans le programme Maisons Canada, nous permettra d'accélérer la construction de logements pour les personnes qui ont besoin de logements très abordables?

L'hon. Gregor Robertson: Maisons Canada s'associera à tous les ordres de gouvernement. Nous espérons donc que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard créera des occasions de construire des maisons abordables en partenariat.

Maisons Canada aidera à financer des projets plus abordables, jusqu'aux logements de transition avec services de soutien. Un milliard de dollars est alloué aux personnes menacées de devenir sans-abri ou qui le sont déjà, ainsi qu'à la construction de logements de transition dotés de services d'accompagnement, en collaboration avec les provinces.

Il faut que les provinces financent les services d'accompagnement et les services de santé dont ont absolument besoin les personnes qui sortent de la rue et des refuges. Cela donnera lieu à un investissement considérable en partenariat avec les provinces pour ces logements de première nécessité. Je suis également très encouragé par l'intérêt que suscitent les projets — logements sociaux, coopératives d'habitation, logements pour la main-d'œuvre —, encore une fois en partenariat avec les provinces, dans certains cas les villes ou les Premières Nations, en collaboration avec le secteur sans but lucratif pour l'exploitation et avec le secteur privé pour le bâtiment. C'est en utilisant les forces de tous les différents secteurs et en appliquant un financement stratégique aux projets ou enveloppes de projet que l'on pourra, à mon avis, construire le plus grand nombre de maisons abordables, le plus rapidement possible.

Kent MacDonald: J'ai une deuxième question. J'étais chez moi la semaine dernière et j'ai visité un grand nombre d'entreprises qui s'intéressent à la construction modulaire et préfabriquée. Qu'est-ce qui, dans le programme que nous avons annoncé, aidera à mobiliser des fonds pour la construction modulaire et préfabriquée, en particulier dans le Canada atlantique?

Ils applaudissent ce que nous faisons en matière de formation professionnelle, mais il faudra un certain temps pour former une main-d'œuvre capable de répondre aux besoins de la construction traditionnelle. Quelles mesures en particulier avons-nous annoncées pour promouvoir les maisons modulaires et les éléments préfabriqués pour la construction de maisons?

L'hon. Gregor Robertson: Merci pour cette question.

Nous voyons un avenir pour les composantes préfabriquées. Dans certains cas, des maisons modulaires entières, et dans de nombreux autres cas, des éléments, comme des murs et des planchers, des modules de cuisine et de salle de bain et différents éléments de la maison, peuvent être fabriqués en usine, puis assemblés rapidement sur place. Nous envisageons d'inclure dans la politique d'investissement de Maisons Canada des critères sur l'utilisation maximale de produits manufacturés: fabriqués au Canada, avec des matériaux canadiens, des travailleurs canadiens et des technologies de bâtiment canadiennes. Nous voulons que tout cela progresse dans le

cadre de l'investissement dans l'économie canadienne et de l'accélération de la construction de maisons.

Nous savons que nous pouvons fabriquer ces éléments dans une usine tout au long de l'année, littéralement 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par an. C'est très efficace. Comme pour tous les autres produits que nous avons, nous les fabriquons dans des usines. Nous devons transférer la fabrication de nos maisons à des usines. Au Canada, moins de 5 % des maisons sont fabriquées en usine. En Europe, c'est la Suède qui est actuellement en tête, avec près de 50 % de ses maisons fabriquées en usine. Il nous faut rattraper notre retard.

Il faut que nos fabricants perfectionnent leurs technologies et créent davantage d'emplois. La productivité s'en trouvera améliorée. Moins de travailleurs dans les usines peuvent produire beaucoup plus de maisons, ce qui renvoie à la question précédente sur le doublement de la construction de logements. La seule façon d'y parvenir est d'investir et de soutenir l'industrie manufacturière pour qu'elle soit plus productive dans l'assemblage des maisons.

• (1120)

Kent MacDonald: Merci.

En ce qui concerne un grand nombre de petites municipalités dans des circonscriptions comme la mienne dans le Canada atlantique, elles sont confrontées à des problèmes de capacité en ce qui concerne la planification, l'octroi de permis et les évaluations environnementales.

Que faisons-nous pour aider ces collectivités à accélérer la construction de logements? Au cours des deux ou trois dernières séances du Comité, des témoins nous ont parlé des coûts de développement. Comment abordons-nous cette question pour les promoteurs et les collectivités du Canada atlantique?

L'hon. Gregor Robertson: Nous pouvons relever les défis liés aux délais d'approbation et aux coûts de construction de plusieurs manières. Notre gouvernement étudie actuellement la possibilité de réduire les coûts de développement, les frais que de nombreuses administrations locales appliquent...

La présidente: Pourriez-vous conclure cette réflexion en 10 secondes à peu près?

L'hon. Gregor Robertson: D'accord.

La réduction des coûts de développement est une pièce du casse-tête. En ce qui concerne les normes de conception, nous venons de relancer la semaine dernière le catalogue de conception des logements de la SCHL, avec des conceptions détaillées qui peuvent aider les gouvernements locaux à accélérer les approbations également.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

[Français]

Nous allons continuer avec M. Garon, du Bloc québécois, qui disposera de six minutes.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, comme nous n'avons pas encore eu le temps de nous parler, je vous souhaite la bienvenue au Parlement et vous félicite pour votre nomination.

Au cours de la dernière année, des agences de notation ont décoté quatre provinces qui vivent une crise des finances publiques. Parmi elles, on retrouve la vôtre, par exemple, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec.

Quand les agences de notation ont fait augmenter les taux d'intérêt imposés aux provinces sur les emprunts, elles ont mentionné qu'il n'y avait plus d'argent dans l'enveloppe fédérale pour les transferts en infrastructures.

C'est bien beau de vouloir construire des maisons, mais s'il n'existe ni services d'égouts ni infrastructures d'eau, comme c'est le cas dans ma région, les Laurentides, on ne peut rien construire.

Avez-vous demandé personnellement au ministre des Finances de prévoir dans son budget une nouvelle enveloppe sans condition pour financer les infrastructures au Québec et dans les provinces?

L'hon. Gregor Robertson: Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Je ne peux pas répondre aux détails précis de votre question. Cela relève directement du ministre des Finances. Ma partie de ce projet de loi est principalement axée sur l'allègement fiscal pour les nouveaux acheteurs et la possibilité pour ces derniers de bénéficier d'un crédit d'impôt pouvant atteindre 50 000 \$...

[Français]

Jean-Denis Garon: Vous avez dit tout cela dans vos remarques préliminaires. Nous avons aussi lu le projet de loi.

Aujourd'hui, en tant que ministre du Logement et de l'Infrastructure, vous n'avez rien à dire, au sujet de l'enveloppe qui relève de votre ministère, à des provinces qui sont en crise de finances publiques et qui ont été décotées. Vous avez été maire de Vancouver. C'est votre dossier, mais vous n'avez rien à dire au Comité permanent des finances là-dessus, sinon nous relire le projet de loi.

L'hon. Gregor Robertson: Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Je suis ici pour parler du projet de loi concernant les acheteurs d'un premier logement et de la possibilité de réduire pour eux le coût de leur premier logement. Je dirai que, en l'occurrence, l'infrastructure du logement est cruciale. Nous ne pouvons pas construire de nouveaux logements sans l'infrastructure du logement — cela en fait partie.

[Français]

Jean-Denis Garon: C'est critique, mais vous n'avez rien à nous dire là-dessus. Je comprends.

Cela faisait partie des conditions demandées par le Bloc québécois pour appuyer le budget. Si je comprends bien, comme ministre du Logement et de l'Infrastructure, vous n'avez pas d'opinion sur les infrastructures.

Monsieur le ministre, vous parlez de logement abordable. Jusqu'à quel prix considère-t-on, au Canada, qu'une maison est abordable?

[Traduction]

L'hon. Gregor Robertson: Avec Maisons Canada, le critère que nous visons est 30 % du revenu brut. Nous voulons que le coût du logement soit inférieur à 30 % du revenu brut.

En ce qui concerne votre question sur l'infrastructure, il y a plusieurs fonds sur lesquels nous travaillons avec les provinces et les villes; avec le Québec...

[Français]

Jean-Denis Garon: Nous sommes rendus à la prochaine question, monsieur le ministre.

L'enveloppe est vide. Vous n'avez pas fait de représentation auprès du ministre.

Pour une personne moyenne, par exemple dans les Laurentides ou dans la grande région de Montréal, à quoi ressemble le prix d'une maison qui serait abordable? Donnez-moi un prix.

[Traduction]

L'hon. Gregor Robertson: Le prix pour les personnes doit être inférieur à 30 % de leur revenu. Nous n'utilisons plus les indices de prix et d'abordabilité par zone géographique. Nous nous fondons désormais sur le revenu individuel, afin d'assurer une cohérence entre les différents marchés. Cela permettra de tenir compte de la capacité des personnes à acquérir un logement et de garantir que le prix soit inférieur à 30 % de leur revenu brut.

Le financement des infrastructures est toujours assuré par le Fonds pour le développement des collectivités du Canada et le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement. J'en ai annoncé plusieurs la semaine dernière, et nous continuerons à investir dans l'infrastructure du logement.

● (1125)

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci. Je suis convaincu qu'une personne de ma circonscription va comprendre votre réponse. C'était clair comme de l'eau de roche, monsieur le ministre.

Le ministre des Finances et du Revenu national nous a dit qu'il inversait le cycle budgétaire pour s'aligner sur la saison de la construction. Pouvez-vous nous dire quand commence et quand finit la saison de la construction?

L'hon. Gregor Robertson: Je vous remercie de votre question, monsieur Garon.

[Traduction]

La saison de la construction commence, de toute évidence, au printemps, lorsque le temps se réchauffe. Nous voulons donc que les financements soient approuvés pendant l'hiver, afin que la construction puisse commencer au printemps, plutôt que d'avoir les approbations au printemps et de perdre une saison...

[Français]

Jean-Denis Garon: Vous avez une bonne réponse, c'est bien. Cela aura pris quatre minutes et demie.

La saison de la construction commence donc au printemps et finit au début de l'hiver. Est-ce pour vous aligner sur la saison de la construction que vous n'avez pas déposé de budget au printemps et que vous n'avez pas fait adopter le projet de loi C-4 au printemps? Est-ce pour cela qu'on est là, à la fin de la saison de la construction, à attendre que l'hiver arrive, alors que les gens n'ont pas encore reçu leur remboursement de la TPS?

Quand vous dites que vous vous alignez sur la saison de la construction, parlez-vous de cela?

[Traduction]

L'hon. Gregor Robertson: Des investissements importants ont été réalisés tout au long de l'année. Depuis que je suis devenu ministre du Logement en mai, nous avons fait d'importants investissements dans le logement et l'infrastructure pour soutenir le logement jusqu'à la saison prochaine.

Pour la gouverne du député, nous devons aussi nous concentrer sur la fabrication, afin de pouvoir produire toute l'année, puis il y a la construction pendant la saison chaude.

[Français]

Jean-Denis Garon: On parle du projet de loi C-4.

Voici ce que je veux vous dire. Vous êtes arrivé au Parlement au printemps. Vous avez fait adopter le projet de loi C-5 sous bâillon avec l'accord des conservateurs. L'élément le plus important pour votre gouvernement était les pipelines. Vous avez passé l'été à priver les gens de remboursement de la TPS pour une première propriété. À l'automne, quand le ministre des Finances, à coup de déclarations contradictoires, a attaché les lacets de ses deux souliers ensemble, vous nous avez dit qu'il fallait s'aligner sur la saison de la construction en hiver.

C'est ce que j'essayais d'exprimer, et j'espère que vous en avez pris note.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Nous passons maintenant au deuxième tour de questions, et nous commençons avec M. Gunn, du Parti conservateur, pour cinq minutes.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, selon vous, le marché du logement au Canada est-il devenu plus ou moins abordable depuis l'élection des libéraux en 2015?

L'hon. Gregor Robertson: Le logement est devenu moins abordable, probablement depuis le jour de ma naissance. Il a naturellement augmenté au cours de nombreuses décennies. Il est certain qu'au cours des 20 ans écoulés, depuis ma première élection en 2005, sur la côte ouest, les prix ont augmenté de façon assez spectaculaire, comme vous le savez sans doute.

Aaron Gunn: Pensez-vous que la décision politique du gouvernement libéral de doubler, voire de tripler les taux d'immigration dans ce pays a contribué à l'augmentation rapide des prix et à la diminution correspondante de l'abordabilité?

L'hon. Gregor Robertson: Je ne peux pas parler des politiques d'immigration qui ont précédé mon arrivée à Ottawa, mais il est certain que...

Aaron Gunn: Cela a-t-il eu un effet sur les prix, selon vous? Après tout, vous êtes le ministre du Logement. Croyez-vous que l'immigration accélérée ait entraîné une hausse du prix des logements et eu un effet négatif sur l'accessibilité?

L'hon. Gregor Robertson: Plusieurs facteurs influent sur l'abordabilité du logement. Il est certain que la montée des taux d'intérêt au cours des dernières années a été un facteur important.

Aaron Gunn: L'immigration est-elle un de ces facteurs?

L'hon. Gregor Robertson: L'immigration est un facteur. Il y a un certain nombre de facteurs, selon le nombre de logements que nous construisons et du nombre de personnes sur le marché.

Aaron Gunn: Vous reconnaissez que l'augmentation rapide du taux d'immigration a réduit l'abordabilité des logements à Vancouver et dans d'autres villes du Canada.

L'hon. Gregor Robertson: Je reconnais certainement que de nombreux facteurs sont intervenus pour rendre le logement moins abordable dans tout le pays, y compris le fait que le gouvernement fédéral n'a pas suffisamment investi dans le logement social pendant plusieurs décennies.

Aaron Gunn: Pensez-vous que la politique consistant à doubler ou tripler le taux d'immigration était la bonne, en ce qui concerne le prix des logements?

L'hon. Gregor Robertson: Je suis ici pour parler du congé de TPS accordé aux acheteurs d'un premier logement, et c'est donc sur ce point que je veux concentrer mes observations. C'est la raison pour laquelle je suis devant le Comité.

Aaron Gunn: En tant que ministre du Logement, vous n'avez pas d'opinion sur la relation entre les taux d'immigration et les prix de l'immobilier.

• (1130)

L'hon. Gregor Robertson: Exactement. Je suis le ministre du Logement et de l'Infrastructure, et je suis ici pour parler du congé fiscal accordé aux acheteurs d'un premier logement.

Aaron Gunn: Bien.

Selon vous, quelle est la grande ville du Canada où les logements sont le moins abordables à l'heure actuelle?

L'hon. Gregor Robertson: C'est à Vancouver et à Toronto que l'abordabilité des marchés immobiliers a connu le plus de difficultés au cours des dernières années.

Aaron Gunn: Vancouver a récemment été désignée le troisième marché immobilier le moins abordable au monde. En tant qu'ancien maire de Vancouver, trouvez-vous quelque peu ironique d'avoir été choisi pour gérer ce dossier politique à l'échelle nationale?

L'hon. Gregor Robertson: C'est tout le contraire. Je pense qu'après avoir vécu de nombreuses difficultés pour faire construire des logements abordables — avoir vu de mes yeux de maire la montée fulgurante des prix dans ma ville; avoir vu des gouvernements inactifs, comme le gouvernement Harper, qui n'ont pas réussi à rendre les logements plus abordables; et, ensuite, le changement que nous avons vu ces dernières années...

Aaron Gunn: Monsieur le ministre, avoir accru le nombre de logements lorsque vous étiez maire était-il une condition préalable à votre nomination au poste de ministre du Logement? Considérez-vous cela comme une expérience positive?

L'hon. Gregor Robertson: Je pense qu'il est essentiel de comprendre comment fonctionne le logement à l'échelle locale et l'importance de partenariats solides avec les gouvernements fédéral et provinciaux, pour comprendre comment nous pouvons rendre le logement plus abordable.

Aaron Gunn: Je me souviens du vieil adage selon lequel on apprend davantage de ses échecs que de ses succès, bien que ce soit peut-être un peu exagéré dans votre cas. Vous avez supervisé la création de la Vancouver Affordable Housing Agency, qui a été mise en place principalement pour créer davantage de logements. Vous vous êtes également présenté aux élections municipales en promettant de mettre fin au sans-abrisme à Vancouver. Je tiens à vous rendre hommage, car vous avez été le maire ayant exercé le plus long mandat consécutif de l'histoire de Vancouver, mais examinons les résultats obtenus concernant cette promesse clé. Entre 2008 et 2018, les prix de l'immobilier ont grimpé en flèche, le sans-abrisme s'est aggravé et, aujourd'hui, ces deux problèmes sont plus graves que jamais.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils vous faire confiance pour vous attaquer à ce problème aujourd'hui en tant que ministre du Logement du Canada?

L'hon. Gregor Robertson: Je remercie le député de citer des exemples qui ont donné de très bons résultats. La Vancouver Affordable Housing Agency a construit des milliers de logements abordables en partenariat avec le gouvernement fédéral et, ces dernières années, elle a permis de rendre la ville de Vancouver beaucoup plus abordable. Il y a eu des défis, mais aussi des investissements importants dans le logement abordable. C'est ce que nous devons voir dans tout le pays pour que nous puissions vraiment inverser la tendance...

Aaron Gunn: Monsieur le ministre, rapidement, car je dispose de peu de temps ici, vous avez dit précédemment que vous ne pensiez pas que le prix des logements devait baisser au Canada. Êtes-vous toujours de cet avis?

L'hon. Gregor Robertson: Pour être clair, il faut que le prix moyen des logements des Canadiens baisse. Nous devons construire beaucoup plus de logements sociaux pour faire baisser ce coût moyen. C'est ce qui nous intéresse ici: une offre plus importante, abordable et ciblée sur les personnes qui en ont le plus besoin, comme la possibilité pour les acheteurs d'un premier logement d'épargner 50 000 \$...

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, monsieur Gunn.

Cela met fin à cette série de questions. Nous passons maintenant à M. Turnbull, du Parti libéral, pour cinq minutes.

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci, monsieur le ministre, de votre présence.

Je vous remercie de vos observations préliminaires. Je sais que nous sommes ici pour parler du remboursement de la TPS pour les primo-accédants, mais je tenais juste à... Quelques témoins nous ont encouragés à plusieurs reprises à considérer le marché de l'habitation comme un système. Vous avez mentionné dans vos observations préliminaires qu'il s'agit d'un système, ce qui est encourageant. D'après ce que j'ai compris, il s'agit aussi d'un marché très segmenté. Autrement dit, selon ses revenus, on se situe dans un segment de marché différent.

Je voudrais vous poser une question sur le remboursement de la TPS, qui n'est en fait qu'une des nombreuses mesures destinées à aider les primo-accédants à devenir propriétaires. Dans le passé, nous avons autorisé les prêts hypothécaires à 30 ans et créé les comptes d'épargne libre d'impôt, et nous avons réduit le prix de

l'assurance hypothécaire de 25 %. La liste est longue. Nous avons là une combinaison de facteurs cumulables.

Pourquoi le remboursement de la TPS est-il la mesure la plus récente qui va aider, et comment complète-t-il les efforts précédents destinés à aider les primo-accédants à devenir propriétaires?

L'hon. Gregor Robertson: Le congé de TPS pour les primo-accédants, qui est très ciblée sur eux, leur donne la possibilité de devenir propriétaires.

J'ai parlé de Maisons Canada et des autres initiatives très importantes que nous mettons en œuvre pour rendre le logement plus abordable. Ces initiatives concernent principalement les logements locatifs à des prix inférieurs à ceux du marché, tandis que celle-ci vise à donner aux primo-accédants la possibilité d'économiser jusqu'à 50 000 \$.

C'est une somme importante. Sur une maison de 1 million de dollars au plus, cette mesure aidera à accéder à la propriété sur le marché privé, mais nous avons besoin de toute une série de mesures qui couvrent l'ensemble du système du logement, du sans-abrisme au marché de l'habitation. Nos mesures doivent être très ciblées et méthodiques, et nous devons nous assurer de mettre en place des mesures qui rendent le logement plus abordable pour les Canadiens dans les différentes régions du pays et pour différents revenus. Nous devons faire en sorte que tout le monde ait accès à un logement sûr et sécuritaire.

Des mesures ont été prises par le gouvernement précédent. Certaines concernaient la fiscalité, comme vous l'avez mentionné, et d'autres l'offre de logements. Nous avons le Fonds pour le logement abordable et nous voyons des investissements très importants dans l'infrastructure du logement, comme l'a mentionné le député du Québec. Nous avons besoin d'un investissement complet dans toute l'infrastructure du logement en ce qui concerne l'offre de logements abordables en particulier et aussi des mesures fiscales qui les rendent plus abordables.

● (1135)

Ryan Turnbull: En bref, nous utilisons tous les leviers à notre disposition pour essayer de relever les défis en matière d'accessibilité. C'est ce que vous dites.

Je vais passer à une question similaire, mais connexe.

Dans ma circonscription — je vis dans une banlieue de Toronto, à Whitby, qui se trouve juste à l'extérieur, à l'est —, nous construisons beaucoup de logements, dont une partie reste invendue. Ils coûtent tous moins de 1,5 million de dollars, de sorte que cette mesure de remboursement de la TPS s'appliquerait à beaucoup d'unités qui ne se vendent pas.

Je comprends que les promoteurs aient besoin de ce roulement pour financer leur projet suivant. Pensez-vous qu'il soit urgent que cette mesure reçoive la sanction royale? Je pense que cela pourrait avoir un impact sur le problème particulier dans ma circonscription, qui est le manque de roulement de certains logements. Pensez-vous que cette mesure permettra de régler ce problème?

L'hon. Gregor Robertson: Oui, je pense qu'elle sera utile. Il s'agit d'une mesure ciblée qui vise à permettre chaque année à 47 000 primo-accédants de devenir propriétaires et à leur faire économiser de l'argent par la même occasion.

Nous avons une offre excédentaire à Toronto et dans la région du Grand Toronto, ainsi qu'à Vancouver. Il serait bon qu'un grand nombre de ces maisons soient bientôt vendues à des primo-accédants, et plus vite ce projet de loi recevra la sanction royale, mieux ce sera. J'invite le Comité à le faire avancer le plus rapidement possible, afin de permettre aux primo-accédants d'acheter et aux promoteurs de vendre ces logements qui ne se vendent pas actuellement. Ils sont sur le marché, mais ne se vendent pas et, comme le député l'a dit, nous avons besoin de ces ventes pour pouvoir construire plus de nouveaux logements.

La présidente: Merci, monsieur le ministre, et merci, monsieur Turnbull.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, mon collègue libéral vous a posé des questions très difficiles. Alors, je vais vous laisser souffler un peu en vous posant des questions un peu plus faciles.

La semaine dernière, le Bloc québécois a énoncé les conditions non négociables de son appui au budget. Nous demandons notamment au gouvernement de renouveler le financement de l'Initiative pour la création rapide de logements qui, selon l'entente avec le gouvernement du Québec, sert à soutenir la construction de logements sociaux au Québec, et nous demandons que ce financement prenne la forme d'une enveloppe unique et sans condition.

En tant que ministre, êtes-vous d'avis qu'il s'agit d'une bonne proposition?

L'hon. Gregor Robertson: Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Nous reconnaissons certainement que la question du logement au Québec s'inscrit dans un contexte distinct, qui comprend la loi M-30, et nous nous engageons à travailler respectueusement dans ce cadre. Nous allons travailler en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec et avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre de Maisons Canada. C'est là que nous voyons les investissements et les partenariats les plus importants avec les provinces et les territoires...

[Français]

Jean-Denis Garon: Ma question portait précisément sur l'Initiative pour la création rapide de logements et sur cette enveloppe.

Est-ce une bonne idée, oui ou non? Ce n'est pas une question très compliquée.

[Traduction]

L'hon. Gregor Robertson: Le député fait-il référence au Fonds pour le logement abordable ou au Fonds pour accélérer la construction de logements?

• (1140)

[Français]

Jean-Denis Garon: Je parle de l'Initiative pour la création rapide de logements, le seul programme qui fonctionne pour le Québec.

[Traduction]

L'hon. Gregor Robertson: Le Fonds pour le logement abordable, le FLA, est géré par la SCHL. Il bénéficie d'une augmenta-

tion ou d'un complément de 1,5 milliard de dollars, que nous avons annoncé récemment, afin que les provinces et les territoires disposent de plus de fonds pour construire des logements abordables, tandis que Maisons Canada monte en gamme et prend le relais.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci.

Il me reste 20 secondes pour poser une question éclair.

Cette année, quel est le pourcentage de jeunes de moins de 35 ans, au Canada, qui sont capables d'accumuler une mise de fonds assez importante, sans aide de leurs parents ou de leur famille, pour être admissibles au remboursement de la TPS?

[Traduction]

L'hon. Gregor Robertson: Je n'ai pas de chiffre exact, mais ce pourrait...

La présidente: Merci, monsieur le ministre. Nous avons terminé ce tour de table.

[Français]

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour cinq minutes. Si j'ai bien compris, vous allez partager votre temps de parole avec Mme Cobena.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): En effet.

Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, bonjour.

En ce qui concerne la création de Maisons Canada, on a prévu un budget de 13 milliards de dollars pour construire seulement 4 000 logements.

Ma question est simple: selon vos calculs, quel sera le coût moyen de chacun de ces logements?

[Traduction]

L'hon. Gregor Robertson: Je ne comprends pas très bien la question. S'agit-il du coût de couverture?

[Français]

Eric Lefebvre: Vous nous avez dit que, dans le cadre de votre projet, vous alliez construire 4 000 logements avec un budget de 13 milliards de dollars. Quel coût moyen avez-vous calculé pour arriver à 13 milliards de dollars?

Selon mes calculs, cela revient à 3 250 000 \$ par logement. Il y a donc toute une liste d'entrepreneurs de chez nous qui sont prêts à aller travailler pour vous.

L'hon. Gregor Robertson: Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Pour être tout à fait clair, les premiers projets qui ont été annoncés — 4 000 logements sur 6 sites de la Société immobilière du Canada et 700 logements au Nunavut — ne constituent que le tout début des investissements de Maisons Canada. Nous prévoyons la construction d'au moins 50 000 logements dans tout le Canada avec le financement initial.

[Français]

Eric Lefebvre: Monsieur le ministre, quel coût moyen par logement avez-vous calculé pour en arriver à votre budget? Plus tôt, vous avez parlé d'un critère de 30 % du salaire, mais cela ne nous donne pas de chiffre, en fin de compte.

[Traduction]

L'hon. Gregor Robertson: Le prix moyen de construction d'un logement varie effectivement d'un marché à l'autre du pays. On peut estimer qu'il se situe entre 300 000 \$ et 400 000 \$, mais il est certain qu'il y a une fourchette. Nous devons réduire ce coût avec des logements fabriqués...

[Français]

Eric Lefebvre: Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre. Je ne dispose que de deux minutes et demie.

[Traduction]

L'hon. Gregor Robertson: ... ou construits en usine.

[Français]

Eric Lefebvre: Vous avez ajouté un nombre de fonctionnaires à l'organisme Maisons Canada.

Encore une fois, augmenter la bureaucratie et le nombre de fonctionnaires pour faire grossir davantage l'État, c'est la manière libérale.

Combien en avez-vous ajouté?

[Traduction]

L'hon. Gregor Robertson: Il me semble qu'à ce stade, il s'agit de quelques dizaines de personnes qui sont, dans la plupart des cas, détachés à Maisons Canada, organisme de service spécial. Ces personnes viennent de beaucoup d'autres organismes.

[Français]

Eric Lefebvre: Merci, monsieur le ministre.

Je vais céder la parole à ma collègue.

[Traduction]

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le ministre, selon la SCHL, Toronto est en passe d'enregistrer son plus petit nombre de mises en chantier de logements en 30 ans. Les constructeurs d'habitations, les entrepreneurs et les fournisseurs sont en difficulté. Certains envisagent même de cesser leur activité. J'ai reçu plusieurs appels téléphoniques ces dernières semaines. Si nous perdons cette capacité maintenant, nous risquons de perdre les travailleurs qualifiés et les entreprises dont nous avons besoin pour stimuler la construction.

Le gouvernement avait la possibilité de bien faire les choses et de réduire la TPS sur tous les logements neufs, mais il a choisi de faire les choses à moitié. N'est-ce pas le moment de soutenir toutes les mises en chantier de logements et pas seulement quelques-unes?

L'hon. Gregor Robertson: Notre objectif, pour commencer, est de mettre en œuvre ce congé de taxe pour les primo-accédants. Il concerne jusqu'à 47 000 logements par an. Cela représente près de 4 milliards de dollars en congés de TPS, ce qui est, d'entrée de jeu, très important.

Nous voulons que cette mesure soit mise en œuvre dès que possible. Ensuite, si d'autres mesures sont nécessaires, nous les examinerons.

• (1145)

Sandra Cobena: Monsieur le ministre, nous sommes aux prises avec une crise du logement. Pourquoi faire les choses à moitié et ne pas appliquer cette mesure à toutes les maisons neuves?

Nous essayons de faire construire de nouvelles maisons pour que les citoyens puissent les acheter. Pourquoi faire les choses à moitié?

L'hon. Gregor Robertson: Nous n'avons pas de données montrant qu'il ne s'agit que d'une demi-mesure. Il s'agit d'une mesure ciblée pour rendre le marché plus abordable.

Sandra Cobena: Cette mesure ne concerne que les primo-accédants. Elle n'aidera pas, par exemple, quelqu'un qui a perdu sa maison à cause de la crise de l'abordabilité. Elle n'aidera pas un jeune couple qui a un appartement en copropriété et qui veut acheter une maison. Elle ne s'appliquera pas à une personne âgée qui souhaite déménager dans un logement plus petit. Elle ne s'appliquera pas à tous ces groupes de personnes qui pourraient vouloir acheter une maison neuve. Elle ne s'applique qu'aux primo-accédants et s'arrête à 1 million de dollars.

Encore une fois, pourquoi faire les choses à moitié sur la TPS, au lieu d'appliquer la mesure à toutes les maisons neuves, si nous essayons vraiment de soutenir et de stimuler l'industrie pour qu'elle construise plus de logements?

La présidente: Soyez bref, s'il vous plaît, monsieur le ministre.

L'hon. Gregor Robertson: Il s'agit d'une mesure ciblée pour les primo-accédants. Nous avons plusieurs autres outils. J'ai parlé de Maisons Canada et du travail que Maisons Canada va faire pour rendre le logement plus abordable et construire à une échelle sans précédent. Nous allons prendre un certain nombre de mesures dans l'ensemble du secteur du logement...

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Nous passons maintenant à M. Sawatzky pour les libéraux.

Je vous remercie.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'être venu aujourd'hui et de tout le travail que vous avez déjà accompli en matière de logement.

Le logement est un fondement de la santé et d'une économie productive. Je suis heureux de constater qu'il s'agit d'une priorité de l'actuel gouvernement. Par exemple, dans ma circonscription, beaucoup plus d'investissements sont nécessaires pour les personnes qui n'ont pas les moyens de se loger ou qui n'ont pas de logement du tout. Les refuges sont surchargés, les logements abordables disparaissent plus vite qu'ils ne sont construits et beaucoup de personnes vivent sans logement stable.

Il s'agit d'un problème social, mais aussi économique. Il met à rude épreuve notre marché du travail, nos systèmes de santé et nos collectivités locales. La question du logement est aussi étroitement liée à des questions telles que la santé mentale, la sécurité publique et la crise des drogues toxiques. Il ne s'agit pas d'un problème isolé.

Vous avez mentionné tout à l'heure le milliard de dollars affecté aux logements de transition. Pouvez-vous en dire plus sur la mise en œuvre et sur l'impact que cela devrait avoir?

L'hon. Gregor Robertson: Je remercie le député de sa question.

Nous avons indiqué que 1 milliard sur les 13 milliards de dollars initialement prévus pour Maisons Canada sera consacré aux logements de transition avec services de soutien. Nous examinons des solutions modulaires qui peuvent être construites dans les 12 prochains mois pour faire passer des personnes de la rue ou de refuges à des logements stables et supervisés, comprenant des services de santé et des services sociaux complets. Nous avons besoin d'un partenariat provincial pour fournir ces services complets qui sont essentiels pour faire en sorte que les personnes soient stables quand elles emménagent dans des logements.

Dans l'idéal, nous faisons passer ces personnes d'un logement de transition avec services de soutien à un logement permanent. Je pense que c'est une solution qui a fait ses preuves dans de nombreuses villes. Dans ma ville, nous avons construit, en 2018, 600 logements modulaires temporaires pour des personnes sans abri ou risquant de le devenir. Nous avons de très bons résultats en ce qui concerne les personnes qui passent de logements de transition à des logements permanents.

Nous voulons que ce premier milliard soit alloué et que ces maisons modulaires, dotées de soutiens, soient construites et opérationnelles avant l'hiver prochain. C'est notre principal objectif. Nous faisons appel à des partenaires dans tout le pays pour y parvenir et aux provinces pour financer les services nécessaires aux logements supervisés. Cette initiative sera, selon moi, très importante pour lutter contre le sans-abrisme et aider les gens à sortir de la rue et des refuges.

Jake Sawatzky: Je vous remercie.

Pouvez-vous également nous donner des précisions sur la façon dont les provinces peuvent apporter leur soutien aux services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie?

L'hon. Gregor Robertson: C'est, bien sûr, un élément essentiel pour stabiliser les sans-abri dans des logements. Il est certain que les problèmes de santé mentale et les taux de toxicomanie sont beaucoup plus élevés chez les sans-abri. Il y a donc un effort concerté avec les provinces et les territoires pour fournir les services de santé, le soutien à la santé mentale et le traitement de la toxicomanie, qui sont nécessaires. Nous avons besoin, dans l'ensemble, de plus de soutien pour le traitement des toxicomanies. Nous considérons évidemment qu'il s'agit d'un facteur qui complique l'aide aux personnes aux prises avec le sans-abrisme.

Je pense que nous avons besoin d'une approche holistique qui intègre les aides à la santé très directement dans les logements nécessaires.

• (1150)

Jake Sawatzky: Je vous remercie.

Pouvez-vous aussi nous parler des récents développements en matière de coopératives de logement et de logement social?

L'hon. Gregor Robertson: Bien sûr.

Nous sommes très enthousiastes à l'idée de travailler sur les coopératives de logement avec des partenaires dans tout le pays. Nous savons que c'est une excellente solution pour une partie du marché du logement. Elle permet de proposer des logements abordables et favorise la construction communautaire.

Ma circonscription, Vancouver Fraserview-South Burnaby, compte le plus grand nombre de coopératives de toutes les circonscriptions de la Colombie-Britannique. Je sais donc très bien à quel

point ces coopératives réussissent à fournir des logements abordables et à créer des collectivités où il fait bon vivre. Nous voulons voir jaillir une nouvelle vague de coopératives dans tout le Canada pour offrir aux Canadiens des options de logement plus abordables. Je pense que c'est un élément important de notre solution, et nous travaillerons avec tous les partenaires. La Fédération de l'habitation coopérative du Canada est certainement un partenaire important à cet égard. Il y a aussi de nombreux partenaires locaux, et nous voyons également des partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux participer à la création de coopératives.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, monsieur Sawatzky.

Nous allons passer à M. Kelly pour cinq minutes.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Je vous remercie.

Au cours des dernières réunions du Comité, des témoins nous ont dit que les préventes d'appartements en copropriété sur les deux marchés du logement les plus tendus du Canada sont littéralement en chute libre. Elles ont baissé de 90 % à Toronto et de 70 %, je crois, à Vancouver.

Comment diable le gouvernement compte-t-il voir augmenter le nombre de mises en chantier dans les années à venir, alors qu'il n'y a pas de préventes aujourd'hui?

L'hon. Gregor Robertson: C'est assurément une préoccupation majeure pour tous ceux d'entre nous qui ont pour mission de rendre le logement plus abordable au Canada.

Cette surabondance de l'offre à Toronto et à Vancouver s'accumule depuis plusieurs années. Ce n'est pas quelque chose que le gouvernement peut résoudre du jour au lendemain, mais le congé de TPS de 50 000 \$ pour les primo-accédants pourrait en aider 47 000 à devenir propriétaires.

Pat Kelly: Monsieur le ministre, il semblerait que le coût de la construction est tellement élevé que les constructeurs ne peuvent pas construire à un prix abordable pour les consommateurs. C'est l'héritage du gouvernement. C'est un problème qui s'est installé au fil des 10 dernières années. On a maintenant des vendeurs qui ne peuvent pas vendre et des acheteurs qui ne peuvent pas acheter.

Il faudra plus que ce que contient ce projet de loi pour résoudre le problème de l'abordabilité. La productivité stagne dans ce pays. Le PIB par habitant est le même qu'il y a 10 ans, quand le gouvernement est arrivé au pouvoir. Comment pourrez-vous atteindre vos objectifs en matière de logement dans ce contexte où les salaires ne progressent pas et où les coûts sont trop élevés?

L'hon. Gregor Robertson: Nous avons toute une série de défis à relever. Il est certain que la conjoncture mondiale et les tarifs douaniers compliquent les choses pour le marché du logement.

Nous savons ce que nous pouvons faire en matière d'aide publique au logement social, et c'est la grande mission de Maisons Canada à l'heure actuelle, avec 13 milliards de dollars consacrés au logement social. Le congé de TPS pour les primo-accédants est une approche ciblée sur le marché privé qui, encore une fois, concernera jusqu'à 47 000 habitations. Nous espérons que cela aura un impact important. Nous allons également réduire les droits d'aménagement sur les marchés dans tout le pays, ce qui aidera à faire baisser le coût de l'aménagement.

Pat Kelly: Parlons des droits d'aménagement. Pendant votre mandat de maire de Vancouver, ils ont augmenté, semble-t-il, d'environ 330 %. Quand vous êtes-vous rendu compte que les droits d'aménagement contribuaient à la crise de l'abordabilité?

L'hon. Gregor Robertson: Les droits d'aménagement sont très différents d'un endroit à l'autre du pays. Vancouver se distingue de nombreux autres marchés au Canada par le fait que le prix des maisons sur le marché privé est nettement supérieur au coût. Pour que la ville puisse payer l'infrastructure nécessaire à la construction des logements, il était stratégique de récupérer une partie de ce coût au moyen des droits d'aménagement. Autrement, la totalité de cette marge supplémentaire irait aux promoteurs.

• (1155)

Pat Kelly: Lorsque vous étiez maire, c'était quelque chose que vous deviez faire. Maintenant que vous êtes ministre du Logement, c'est un problème.

L'hon. Gregor Robertson: Le problème qui se pose aujourd'hui dans tout le pays est que les droits d'aménagement ont augmenté sur plusieurs marchés. Dans certaines régions du Canada, il n'y a pas de droits d'aménagement.

Pat Kelly: Y a-t-il des villes où les droits sont plus élevés qu'à Vancouver?

L'hon. Gregor Robertson: Vancouver se situe en haut de l'échelle, notamment parce que les prix sont plus élevés, par conséquent, si les droits d'aménagement ne compensaient pas cette différence...

Pat Kelly: Le pied carré...

L'hon. Gregor Robertson: Si les droits d'aménagement ne compensaient pas cette différence, tout cet argent irait aux promoteurs. L'approche de la ville consistait à récupérer une partie de l'écart entre le prix du marché et le coût de construction pour le consacrer à l'investissement communautaire.

Pat Kelly: Vous avez dit que le gouvernement allait d'une manière ou d'une autre réduire les droits d'aménagement. Y a-t-il quoi que ce soit dans le projet de loi C-4 qui permette de le faire?

L'hon. Gregor Robertson: Non, c'est une mesure supplémentaire. Encore une fois, le projet de loi C-4 porte essentiellement sur les primo-accédants et la réduction de la TPS. Nous avons un certain nombre d'autres mesures et la réduction des coûts d'aménagement fait partie de celles sur lesquelles nous travaillons.

Pat Kelly: Le projet de loi supprime la taxe sur le carbone pour les consommateurs, mais la taxe sur le carbone pour le secteur industriel est maintenue. Est-ce qu'elle contribue au coût des matériaux de construction des logements?

L'hon. Gregor Robertson: En tant que ministre du Logement, je ne peux pas vous répondre. Je ne pense pas qu'elle soit liée aux problèmes d'abordabilité du logement que nous connaissons.

Pat Kelly: Nous avons eu des témoignages dans ce sens plus tôt dans cette étude.

La présidente: Merci, monsieur Kelly.

Merci, monsieur le ministre.

Voilà qui conclut ce tour de table.

[Français]

C'est au tour de M. Lavoie de prendre la parole.

Monsieur Lavoie, vous disposez de quatre minutes.

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'être parmi nous aujourd'hui.

Lors de ma campagne électorale dans Beauport—Limoilou, la circonscription que je représente, on a répété et continuons de dire que la priorité absolue était le logement. C'est donc une question qui me tient vraiment à cœur.

Au cours de la dernière semaine, alors que la Chambre ne siégeait pas, j'ai rencontré des représentants de plusieurs organismes qui travaillent dans le domaine de la construction de logements de tous genres à Québec, que ce soit le logement de type modulaire, communautaire ou abordable. J'ai été vraiment impressionné par la quantité de projets qu'ils ont réalisés, qu'ils réalisent présentement et qu'ils prévoient réaliser à l'avenir. Comme on le dit, leur carnet de commandes est rempli.

Devant ce constat, mes collègues Jean-Yves Duclos, Joël Lightbound et moi nous sommes dit que la solution passait par les organismes.

L'organisme Maisons Canada ayant été mentionné durant les réunions, j'aimerais connaître la nature de sa collaboration avec ces organismes.

Comment Maisons Canada va-t-il collaborer avec ces organismes, les municipalités et les provinces à la construction de logements, chez nous, dans Beauport—Limoilou?

L'hon. Gregor Robertson: Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Les partenariats sont essentiels pour arriver à des résultats. Aucun palier de gouvernement ne peut résoudre tout seul le problème de l'abordabilité du logement. Le système de logement est très complexe au Canada. À titre d'exemple, nous voyons que les mises en chantier et le marché du logement au Québec sont plus stables et, dans bien des cas, plus abordables que sur d'autres marchés au Canada. Je sais que le gouvernement du Québec met beaucoup l'accent sur l'abordabilité du logement et sur des résultats pour les Québécois. Nous devons veiller à ce que les partenariats considèrent les atouts de chaque palier de gouvernement, du secteur privé en matière de bâtiment et de construction, et du secteur manufacturier comme une réelle chance. Le Québec dispose d'un grand nombre d'excellents fabricants capables de réaliser des projets de logements.

Nous devons privilégier les matériaux canadiens. Nous voulons voir utiliser autant de bois d'œuvre canadien que possible, notamment dans nos provinces. La Colombie-Britannique et le Québec sont très vulnérables à l'heure actuelle à cause des droits de douane sur le bois d'œuvre. Nous devons construire autant de logements que possible avec du bois, de l'acier et de l'aluminium canadiens pour soutenir toutes ces autres industries. Il s'agit d'un ensemble complexe de partenariats destinés à rendre les logements plus abordables et à investir dans l'économie canadienne. Nous sommes impatients de nouer des relations très solides avec le gouvernement du Québec et de faire en sorte de pouvoir offrir collectivement aux citoyens des logements plus abordables.

[Français]

Steeve Lavoie: Je serai bref, car il ne me reste que 45 secondes.

L'avantage que les gens y voyaient était que, au lieu d'avoir plusieurs interlocuteurs, il n'y en ait qu'un seul, en l'occurrence, Maisons Canada.

Est-ce la direction qu'on prend?

• (1200)

[Traduction]

L'hon. Gregor Robertson: Tout à fait. Maisons Canada est un guichet unique pour le logement social abordable. C'est ce sur quoi nous nous concentrons. Nous veillons à ce que tous ceux qui construisent des logements abordables ou qui en cherchent au Canada sachent que Maisons Canada est l'organisme auquel ils peuvent s'adresser pour obtenir le soutien et le partenariat du gouvernement fédéral.

[Français]

La présidente: Merci, monsieur Lavoie.

Monsieur Garon, vous avez la parole.

Jean-Denis Garon: Nous pouvons saluer les témoins. Je ferai ensuite mon intervention.

Je voulais seulement lever ma main avant que vous ne donniez un coup de marteau.

La présidente: D'accord, merci. J'aimerais remercier les témoins.

[Traduction]

Je vous remercie, monsieur le ministre et monsieur le sous-ministre de vos témoignages aujourd'hui.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole.

Jean-Denis Garon: Madame la présidente, j'ai une question de nature procédurale à poser sur le temps de parole.

Je crois comprendre qu'il nous restait entre 8 et 10 minutes lorsque nous avons commencé un dernier tour. Je me trompe peut-être, mais j'ai souvenir que, lors des réunions précédentes, nous disposions de deux minutes et demie, le temps de parole étant plus court pour le Bloc québécois.

Cette fois-ci, il m'apparaît que tout le monde a eu ses cinq minutes, mais que le Bloc québécois a été privé de son temps de parole au dernier tour.

Quelle règle s'applique et comment calcule-t-on le temps lorsqu'il en reste un petit peu à la fin de la réunion?

Si nous n'avons pas le temps de faire le tour au complet, il me semble y avoir iniquité.

Pouvons-nous avoir une règle claire pour savoir comment cela fonctionne?

La présidente: Je vais vérifier auprès du greffier.

Je vais suspendre la réunion.

Jean-Denis Garon: Il me restait une très bonne question. Je vais la transmettre au témoin par écrit.

La présidente: Je l'imagine.

Je l'attends avec beaucoup d'impatience et je remercie les témoins.

La séance est suspendue.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

La présidente: Chers collègues, nous reprenons la séance.

Avant de donner la parole aux témoins, je veux répondre à la question de M. Garon.

Pendant la première réunion, nous avons adopté une motion de routine pour établir le temps alloué à chaque parti. Je vais lire cette motion:

Que les témoins disposent de cinq minutes pour leur allocation d'ouverture; que, dans la mesure du possible, les témoins fournissent au Comité leur allocation d'ouverture 72 heures à l'avance; que, à la discrétion de la présidence, pendant l'interrogation des témoins, six minutes soient allouées au premier intervenant de chaque parti, comme suit :

Premier tour :

Parti conservateur;

Parti libéral;

Bloc québécois.

Pour le deuxième tour et les tours suivants, l'ordre et le temps d'interrogation sont les suivants :

Parti conservateur, cinq minutes;

Parti libéral, cinq minutes;

Bloc québécois, deux minutes et demie;

Parti conservateur, cinq minutes;

Parti libéral, cinq minutes.

Je me suis conformée à cette motion de régie interne. Je peux dire que, s'il reste peu de temps, nous pouvons dévier de cet ordre conforme à la régie interne, mais il faudrait un consensus.

Jean-Denis Garon: Je suis entièrement d'accord avec vous, madame la présidente. J'ai lu la motion. Toutefois, cette motion s'applique à des tours de questions complets. Elle détermine la durée du temps de parole de chaque parti pour chaque tour de questions. Or, s'il ne reste que 10 minutes, nous n'avons pas le temps de faire un tour complet. Par conséquent, si le temps de parole est distribué en fonction du principe du premier arrivé, premier servi, il y a une violation des proportions du temps de parole des partis. C'est pour cela que, les fois précédentes, dans votre façon de gérer l'horloge...

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Comme vous l'avez lu dans la motion, le temps de parole est alloué à la discrétion de la présidence. Par ailleurs, le consentement unanime du Comité est nécessaire pour dévier de cette motion de régie interne. La prochaine fois, je demanderai au Comité s'il souhaite faire les choses différemment.

Jean-Denis Garon: Merci.

[Traduction]

La présidente: Sur ce, je remercie le groupe de témoins suivant. Nous avons le plaisir d'accueillir l'honorable Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, qui est accompagnée de Judy Meltzer, sous-ministre adjointe déléguée à la Direction générale de la protection de l'environnement, et d'Alison McDermott, sous-ministre adjointe à la Direction générale de la politique stratégique et des affaires internationales.

Sans plus attendre, madame la ministre, vous disposez de cinq minutes.

Je vous remercie.

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement et du Changement climatique): Merci beaucoup.

Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité.

J'aimerais d'abord souligner que nous sommes réunis sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui dans le cadre de votre étude du projet de loi C-4. Mes observations porteront essentiellement sur la partie 3 du projet de loi, qui donne suite à l'engagement du gouvernement d'éliminer la taxe sur le carbone pour les consommateurs prévue dans la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre.

Comme les députés le savent, le règlement adopté il y a quelques mois a mis fin à l'application de la redevance fédérale sur les combustibles à compter du 1^{er} avril 2025. Le projet de loi C-4 vise à donner force de loi à cette décision en abrogeant le cadre législatif de la tarification du carbone pour les consommateurs, aussi connue sous le nom de redevance fédérale sur les combustibles, afin de compléter le processus de fin de cette politique. Les modifications proposées font suite au règlement pris en mars de cette année qui fixe à zéro les taux de la redevance sur les combustibles, à compter du 1^{er} avril 2025.

Il est important de souligner que la modification proposée dans le projet de loi C-4 ne concerne que la partie de la loi qui relève du ministre des Finances et qui est appliquée par l'Agence du revenu du Canada, partie qui servait auparavant à établir la redevance sur les combustibles. Le reste de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre reste en vigueur.

• (1210)

[Français]

Le projet de loi propose une abrogation progressive de la partie I de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre afin d'assurer un processus ordonné pour les payeurs de la redevance et pour l'Agence du revenu du Canada.

Premièrement, les dispositions relatives à la perception de la redevance seraient abrogées rétroactivement à compter du 1^{er} avril 2025.

Deuxièmement, les dispositions relatives à la remise seraient abrogées le 1^{er} octobre 2025 afin de donner aux payeurs de la redevance le temps de réclamer les remises non versées.

Troisièmement, les dispositions relatives aux inscriptions seraient abrogées à compter du 1^{er} novembre 2025, donnant ainsi aux inscrits, tels que les distributeurs et les importateurs, jusqu'au 31 octobre pour produire leur déclaration.

Enfin, toutes les autres dispositions de la Partie I seraient abrogées à partir du 1^{er} avril 2035. Cela permettrait d'assurer la continuité des activités finales du processus d'abrogation, y compris les processus de l'Agence du revenu du Canada qui reposent encore sur les règles en vigueur.

[Traduction]

Cette approche progressive vise à faire en sorte que la transition soit efficace, prévisible et équitable. L'abrogation ne s'applique qu'à la partie 1 de la loi. Le reste de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre continue d'établir des normes nationales minimales pour une tarification rigoureuse du carbone.

Cela garantit que ladite tarification s'applique à un large éventail d'émissions de gaz à effet de serre émanant de l'industrie dans tout le Canada.

[Français]

La Partie II de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, appliquée par Environnement et Changement climatique Canada, établit le système fédéral de tarification fondé sur le rendement, notre système réglementaire d'échange pour les grands émetteurs industriels. Elle crée également le Régime de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre du Canada, qui offre des incitatifs pour les projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à augmenter le retrait de ces gaz de l'atmosphère.

Le système fédéral de tarification fondé sur le rendement demeure en vigueur et continue à s'appliquer dans les provinces et territoires qui n'ont pas mis en place leur propre système conforme aux normes nationales ou qui le demandent. À ce jour, il s'agit du Manitoba, du Nunavut, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon.

[Traduction]

Comme la tarification du carbone pour les consommateurs a déjà été supprimée par voie de règlement en mars, ces modifications législatives n'ont pas de nouvelles répercussions sur les émissions.

La partie 3 du projet de loi C-4 donne suite à ce que la réglementation a déjà réalisé: la suppression de la tarification du carbone pour les consommateurs. Elle inscrit cette décision dans la loi, tout en assurant une transition équitable et ordonnée pour les Canadiens et les entreprises. Parallèlement, la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre continue de servir de fondement à l'approche du Canada en matière de tarification du carbone. Les systèmes de tarification industrielle fédéral, provinciaux et territoriaux continuent de favoriser des réductions d'émissions rentables et d'encourager les investissements dans la décarbonation. Ces investissements sont essentiels pour garantir la compétitivité du Canada dans une économie mondiale à faibles émissions de carbone.

Je me réjouis de répondre à vos questions et d'appuyer le Comité dans ses travaux sur cet important projet de loi.

La présidente: Merci, madame la ministre.

Nous commençons cette série de questions avec M. Kelly pour les conservateurs. Vous disposez de six minutes.

Pat Kelly: Je vous remercie.

Madame la ministre, votre site Web dit que vous avez « appuyé l'idée de tarification de la pollution causée par le carbone » et que vous avez « adopté une position ferme contre l'expansion des sables bitumineux ». Est-ce là la politique du gouvernement?

• (1215)

L'hon. Julie Dabrusin: Le gouvernement est très clair sur le fait que nous devons faire en sorte que le Canada soit une superpuissance énergétique, c'est-à-dire en matière d'énergie conventionnelle et d'énergies renouvelables. Cela signifie aussi, toutefois, que nous devons être à faibles émissions de carbone, à faible risque et à faible coût pour l'avenir.

Pat Kelly: Madame la ministre, selon vos propres mots — ou si nous prenons ce que dit votre site Web, en tout cas —, vous avez adopté une position ferme contre l'expansion des sables bitumineux. Si le Canada veut être une superpuissance énergétique et avoir une production supplémentaire dans les sables bitumineux, il faudra une expansion. Êtes-vous pour ou contre l'expansion des sables bitumineux?

L'hon. Julie Dabrusin: Soyons clairs, la politique du gouvernement — et le premier ministre est très clair à ce sujet — est que, à l'avenir, nous devons faire en sorte d'avoir l'économie la plus vigoureuse du G7, ce qui comprend être une superpuissance énergétique à faible risque, à faible teneur en carbone et à faible coût. Nous veillerons, à mesure que nous avançons en tant que superpuissance énergétique, à aider, dans tout le Canada, à répondre à ces besoins. Quand je parle avec des gens dans le monde entier, ce que j'entends, c'est qu'ils comptent sur le Canada pour produire l'énergie dont ils auront besoin à l'avenir.

Pat Kelly: Cela fait 10 ans qu'ils comptent sur le Canada, et le gouvernement a freiné et fait tout ce qu'il peut pour nuire à la production d'énergie au Canada. Avez-vous donc changé d'avis? Vous ne vous opposez plus fermement à l'expansion des sables bitumineux, est-ce...?

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne suis pas d'accord quand vous dites que nous ne produisons pas dans ce pays l'énergie que le monde recherche. J'étais en Nouvelle-Écosse et j'ai pu voir que l'on saisis toutes les possibilités d'exploitation de l'énergie éolienne en mer. C'est une occasion extraordinaire...

Pat Kelly: Ce sont vos paroles.

L'hon. Julie Dabrusin: ... pour notre pays. Quand je regarde la capacité nucléaire que notre pays produit, comment nous travaillons — nous avons conclu un accord énergétique avec la Roumanie sur le nucléaire — et notre savoir-faire, nous fournissons constamment au monde l'énergie dont il a besoin.

Pat Kelly: Si nous voulons fournir au monde une énergie sûre et fiable, nous devons augmenter la production des sables bitumineux. Vous opposez-vous toujours à cette augmentation?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que j'ai dit en fait, et je pense l'avoir répété quelques fois, c'est que nous allons devenir une superpuissance énergétique, et nous devons nous assurer, ce faisant, que tout progrès en ce sens est à faible teneur en carbone, à faible risque et à faible coût.

Pat Kelly: D'accord. Êtes-vous pour l'oléoduc vers le Pacifique, oui ou non?

L'hon. Julie Dabrusin: Je reviendrai sur ce point. Vous me soumettez une hypothèse, un oléoduc vers le Pacifique. Il n'y a pas de politique ou de projet à cet égard.

Pat Kelly: Très bien, alors voici une question non pas hypothétique, mais bien réelle. Le gouvernement — dont vous étiez la députée — a été formé il y a 10 ans. La première mesure qu'il a prise, presque littéralement, a été d'annuler le projet d'oléoduc Northern Gateway par décret. Approuvez-vous cette décision d'annuler le projet d'oléoduc vers le Pacifique, qui avait alors été approuvé sous conditions?

L'hon. Julie Dabrusin: Je suis impatiente de voir ce que nous pouvons faire comme pays et je pense que c'est l'attitude actuelle des Canadiens. Ils veulent voir comment nous pouvons construire le Canada et une économie forte pour les Canadiens, et que nous le fassions de manière à bâtir un avenir solide...

Pat Kelly: Vous voyez à quel point votre crédibilité est compromise dans ce dossier. Votre gouvernement a tué l'oléoduc qui avait été approuvé il y a 10 ans. Vous avez passé 10 ans à vous opposer aux oléoducs. Votre propre site Web dit que vous avez adopté une position ferme contre l'augmentation de la production des sables bitumineux. Vous voulez maintenant que nous vous croyions sur parole lorsque vous dites que vous soutenez désormais l'expansion de l'énergie au Canada.

L'hon. Julie Dabrusin: J'ai été assez cohérente dans toutes les réponses que je vous ai données. Je dirais que, encore une fois, le Canada a un rôle à jouer en tant que superpuissance énergétique, et ce faisant...

Pat Kelly: J'ai une dernière question, et il reste très peu de temps.

Reconnaissez-vous la responsabilité du gouvernement fédéral, qu'il a le droit et, en fait, la responsabilité, si un projet est dans l'intérêt national, de le déclarer comme tel? Soutenez-vous l'idée que le gouvernement fédéral a le droit de déclarer qu'un projet est dans l'intérêt national?

L'hon. Julie Dabrusin: Nous avons adopté la Loi visant à bâtir le Canada, une mesure législative importante qui répond aux attentes actuelles des Canadiens, à savoir bâtir notre pays et chercher des projets d'intérêt national. Un processus s'inscrit dans ce cadre, avec des critères intégrés dans la Loi.

Pat Kelly: Cela signifie-t-il que les provinces ont un droit de veto ou que le gouvernement fédéral a la primauté?

L'hon. Julie Dabrusin: La Loi définit cinq critères, dont les consultations auprès des peuples autochtones, les objectifs climatiques du Canada et les facteurs favorisant la croissance de notre économie...

● (1220)

Pat Kelly: Oui ou non, le gouvernement fédéral a-t-il le droit de déclarer des projets d'intérêt national?

L'hon. Julie Dabrusin: Nous avons la Loi visant à bâtir le Canada, qui comporte des critères précis et un processus à suivre.

Pat Kelly: Votre refus de répondre par l'affirmative nous amène à conclure que vous pensez que les premiers ministres peuvent avoir un droit de veto.

L'hon. Julie Dabrusin: Ma réponse est que nous avons une loi, que nous avons adoptée avec votre appui, je crois, qui définit les règles à suivre.

Pat Kelly: Pouvez-vous affirmer maintenant devant le Comité que, oui, le gouvernement a la primauté et a le droit de déclarer qu'un projet est dans l'intérêt national?

L'hon. Julie Dabrusin: Je dis ici que nous avons adopté une loi claire.

La présidente: Merci, monsieur Kelly.

Merci, madame la ministre Dabrusin.

Nous en avons terminé avec ce tour de table.

Nous passons à M. Turnbull, du côté libéral, pour six minutes.

Ryan Turnbull: Merci.

Madame la ministre Dabrusin, c'est un plaisir de vous voir, ainsi que votre équipe qui, je le sais, vous soutient chaque jour dans votre travail. Je crois beaucoup en votre travail comme ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Je voudrais vous poser une question sur la compétitivité climatique ou la compétitivité carbone, si vous préférez. Alors que nous essayons de diversifier nos échanges commerciaux avec de nombreux pays à travers le monde, je constate que de nombreux partenaires commerciaux du Canada disposent d'un mécanisme de tarification du carbone pour l'industrie. Nombre d'entre eux, surtout en Europe, disent qu'ils appliqueront des mécanismes d'ajustement du carbone aux frontières aux échanges commerciaux avec le Canada. Plus de 50 pays ont mis en place des taxonomies de finance durable, qui classent essentiellement les investissements mondiaux en fonction de leur caractère écologique ou de ce qui est considéré comme un investissement vert.

J'aimerais faire le lien entre ces deux concepts. Le Canada diversifie ses échanges commerciaux, ce qui est évidemment l'une des mesures que nous prenons pour bâtir une économie plus résiliente, car nous sommes pris dans une guerre commerciale et tarifaire que nous n'avons pas choisie, et que nous cherchons à multiplier nos échanges avec ces partenaires dans le monde entier. Si nous ne restons pas compétitifs du point de vue du climat et du carbone, comment le Canada pourra-t-il prospérer dans ce nouvel ordre mondial?

L'hon. Julie Dabrusin: Je vous remercie de votre question.

Je sais que vous avez fait beaucoup de travail dans le domaine de la finance durable et dans ce secteur, et je suis donc ravie que vous me posiez une question à ce sujet.

Comme vous le dites, nous constatons que l'économie mondiale s'oriente vers une économie à faibles émissions de carbone. Nous le constatons dans les politiques de différents pays, et vous en avez cité quelques-unes. Les pays adoptent la tarification du carbone pour l'industrie, mais ce n'est pas tout. Nous constatons également que certains de nos partenaires commerciaux, comme l'UE et le Royaume-Uni, envisagent de mettre en place des ajustements du carbone aux frontières qui ont pour effet de privilégier l'importation de produits soumis à une tarification industrielle du carbone.

Si nous voulons avoir accès à ces marchés mondiaux, il est avantageux pour nous d'avoir un tarif carbone industriel élevé. Par contre, nous constatons que, dans l'ensemble, à mesure que le monde s'oriente vers des investissements, la disponibilité de produits à faible teneur en carbone nous donne un avantage, et c'est une décision que notre pays doit prendre dès maintenant.

Je pense que notre nouveau gouvernement prend la décision d'aller de l'avant et d'accéder à ces marchés pour prendre de l'avance, au lieu de se laisser distancer.

Ryan Turnbull: Si je vous comprends bien, vous dites que si nous ne restons pas compétitifs sur le plan climatique, nous compromettons à la fois ces relations commerciales et le potentiel de nouveaux investissements verts au Canada. Est-ce exact?

L'hon. Julie Dabrusin: C'est exact. En fait, l'un des sujets qui reviennent souvent lorsque je m'entretiens avec des représentants de différents secteurs est que le Canada peut être un lieu privilégié pour les investissements, car nous disposons d'un réseau électrique très propre. Nous avons l'un des réseaux les plus propres au monde. Nous produisons 84 % d'électricité propre. C'est un élément important pour les investisseurs lorsqu'ils cherchent où implanter leur entreprise, où investir.... Ils veulent investir dans une économie qui s'oriente vers la réduction des émissions de carbone.

Ryan Turnbull: Je vous remercie. Dans les conversations que j'ai eues, plusieurs groupes ont fait écho à vos sentiments.

En ce qui concerne notre plan de réduction des émissions, dans quelle mesure la réduction prévue des émissions sera-t-elle déterminée par le tarif du carbone industriel que le Canada a mis en place? Si ma mémoire est bonne, il s'agit d'une part importante de la réduction de nos émissions.

L'hon. Julie Dabrusin: Un tarif du carbone industriel efficace est en fait l'un des principaux facteurs de réduction de nos émissions. C'est l'un des plus efficaces. En outre, en ce qui concerne la valeur du carbone, c'est l'un des moyens les moins coûteux d'y parvenir, en augmentant les investissements pour passer à des technologies à faible teneur en carbone.

• (1225)

Ryan Turnbull: J'ai rencontré les représentants de l'association du béton et du ciment, qui font un excellent travail. Ils m'ont dit qu'ils souhaitaient en fait que le prix du carbone industriel soit encore plus élevé au Canada, afin de renforcer le système.

Pouvez-vous nous dire si des travaux sont en cours pour examiner les options permettant d'y parvenir?

L'hon. Julie Dabrusin: Nous nous sommes engagés à faire en sorte que le tarif du carbone industriel soit efficace et solide. C'est l'une des demandes récurrentes de l'industrie. Ils souhaitent avoir des certitudes et de la prévisibilité pour aller de l'avant. Il est très important de veiller à ce que le système de tarification du carbone industriel soit renforcé et fonctionne efficacement.

Nous parlons de deux choses en même temps. Je pense qu'il est vraiment important de nous concentrer sur ce point. Il s'agit de réduire les émissions, mais aussi de mettre en place les conditions nécessaires à la réussite des entreprises et de l'industrie au Canada.

Ryan Turnbull: Je vais peut-être vous demander votre avis sur le coût économique de l'inaction climatique, un sujet à propos duquel j'ai souvent pensé: « si seulement nous pouvions évaluer de manière détaillée ce que cela nous coûte de ne pas agir. » Pouvez-vous nous faire part de vos observations à ce sujet?

L'hon. Julie Dabrusin: Il y a deux éléments. Le changement climatique a un coût humain, que nous constatons dans toutes nos collectivités. Je ne veux pas l'ignorer. Des collectivités sont évacuées et des gens perdent leur maison à cause d'incendies de forêt et de catastrophes naturelles.

Quand on y regarde de plus près, il y a aussi le coût économique, et...

La présidente: Merci, madame la ministre.

Merci, monsieur Turnbull, pour votre question.

[Français]

Nous nous tournons maintenant vers M. Garon, député du Bloc québécois.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Bonjour, madame la ministre. Je vous souhaite la bienvenue au Comité et je vous félicite pour votre nomination.

Vous connaissez ma première question, car nous l'avons posée un million de fois.

Pendant la campagne électorale, votre parti a acheté des votes en remboursant à des gens dans sept provinces une taxe carbone qu'ils n'avaient pas payée. Toutefois, les Québécois, qui ont ni plus ni moins payé cette taxe, n'ont pas eu droit à leur chèque. C'est 814 millions de dollars qui ont été volés aux Québécois.

Je ne vous demande pas votre opinion là-dessus, parce que c'est un fait scientifiquement établi. Le directeur parlementaire du budget l'a confirmé. Vos fonctionnaires l'ont confirmé. Le ministre des Finances, qui ne l'a pas nié, est venu ici et a laissé entendre que ce n'était pas grave d'utiliser le fonds consolidé, c'est-à-dire le compte de banque du gouvernement, pour rembourser la taxe carbone jamais payée afin d'acheter des votes, parce que le gouvernement fédéral avait payé, à même le fonds consolidé, un nouveau pont Champlain au Québec.

Êtes-vous d'accord pour dire que c'est correct d'acheter des votes, parce que le pont Champlain a été construit avec des fonds fédéraux?

L'hon. Julie Dabrusin: Je dirais que je ne suis pas d'accord sur beaucoup d'éléments de votre question. Alors...

Jean-Denis Garon: Une libérale qui est en désaccord sur les faits, ce n'est pas nouveau.

L'hon. Julie Dabrusin: Hé! Ça, c'est...

Jean-Denis Garon: Comment trouvez-vous les propos du ministre des Finances voulant que ce soit correct d'acheter des votes, parce que le fédéral a payé le pont Champlain?

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne suis pas d'accord sur vos propos. De plus, je me sens personnellement attaquée quand vous dites que je nie des faits, parce que ce n'est pas vrai. Il est important que le travail que je fais soit toujours basé sur la science et sur les faits.

Il est aussi important de rappeler que le Québec et la Colombie-Britannique ont des systèmes différents de celui du reste du pays.

Jean-Denis Garon: Madame la ministre, notre temps de parole est le même.

Quand vous avez remboursé la taxe sur le carbone à quelques jours de l'élection, c'était un remboursement à l'avance de taxes impayées. Les gens de l'Alberta et de la Saskatchewan n'avaient pas payé la taxe qui aurait justifié le remboursement, pas plus que les Québécois, qui ont un système séparé.

J'en comprends que vous trouvez que le directeur parlementaire du budget nous a menti. Quand le directeur parlementaire du budget nous dit que cet argent a été versé à sept provinces sans que la taxe ait été payée, c'est qu'il ment.

Quand les fonctionnaires du ministère des Finances viennent témoigner ici et nous disent que le remboursement a été fait avant que la taxe soit payée, ces gens-là ne sont pas rigoureux. Quand le ministre des Finances vient témoigner ici, qu'il ne nie pas les faits, mais qu'il nous dit que ce n'est pas grave qu'on ait acheté des votes, parce qu'on a payé le pont Champlain avec le fonds consolidé, c'est correct. C'est donc nous, l'opposition et le directeur parlementaire du budget, qui nions les faits.

Ce n'est pas facile d'être ministre, n'est-ce pas?

L'hon. Julie Dabrusin: Je vais le dire de nouveau: je n'ai pas dit que quelqu'un d'autre était en train de mentir. De plus, je n'aime pas parler de cette manière d'autres personnes qui font leur travail dans la fonction publique, ni des ministres ni des autres députés du Par-

lement. Je trouve que c'est une question de respect. Pour ma part, il est important de ne pas parler de cette manière.

• (1230)

Jean-Denis Garon: Le ministre n'a pas nié que ces remboursements avaient été versés dans sept provinces pour rembourser des taxes sur le carbone que ces gens n'avaient pas payées.

Où est le manque de respect, quand le ministre des Finances vient nous dire ici, au Comité, que ce n'est pas grave d'acheter des votes, parce que le Québec a eu le pont Champlain?

Est-ce respectueux de nous dire cela, madame la ministre?

L'hon. Julie Dabrusin: Votre question m'est-elle adressée à l'égard de mon travail comme ministre de l'Environnement?

Jean-Denis Garon: Non.

Dans le projet de loi C-4, madame la ministre de l'Environnement, où vous abolissez, madame la ministre de l'Environnement, la taxe sur le carbone, madame la ministre de l'Environnement, et dans le cadre de ce projet de loi, madame la ministre de l'Environnement, vous avez remboursé des taxes impayées et vous n'avez pas remboursé le Québec, et 814 millions de dollars n'ont pas été payés au Québec.

Je veux bien que vous vouliez changer de sujet, mais expliquez-moi... Madame la ministre, expliquez-moi en quoi je suis hors contexte relativement au projet de loi C-4.

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je disais et que je dirai de nouveau, c'est que le Québec et la Colombie-Britannique ont des systèmes différents en ce qui concerne le fonctionnement du prix du carbone.

Ce dont nous parlons, aujourd'hui, c'est ce que nous allons faire pour abolir le prix du carbone dans le cadre du projet de loi C-4. C'est exactement ce que nous allons mettre en œuvre.

Jean-Denis Garon: Je vais suivre votre logique. Sept provinces n'ont pas payé la taxe sur le carbone, mais elles ont reçu, à l'avance, un remboursement pour une taxe sur le carbone qu'elles ne paieront jamais, tout cela à même le fonds consolidé du gouvernement fédéral auquel les Québécois contribuent à hauteur de 22 %. Dans le cadre du projet de loi C-4, vous avez fait des chèques à des gens qui n'ont pas payé... Vous avez remboursé quelque chose qui n'a jamais été payé.

Quand nous demandons que le Québec ait sa part, nous nous faisons dire que nous sommes impertinents et irrespectueux. Le ministre des Finances vient nous dire que, parce que le fédéral a payé un pont, il y a 10 ans, on a le droit de nous voler. On nous dit que ce n'est pas en lien avec le projet de loi C-4, madame la ministre; et on dit que, parce que le Québec avait son propre système responsable, c'est correct de voler le Québec.

C'est bien ce que je comprends de votre réponse.

L'hon. Julie Dabrusin: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Jean-Denis Garon: C'est ce que vous avez dit.

L'hon. Julie Dabrusin: Non, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit, c'est ce que vous...

Jean-Denis Garon: Comme nous avons un système différent, nous n'avons pas droit à un remboursement comme les autres provinces qui n'ont jamais payé la taxe.

Vous savez, je...

L'hon. Julie Dabrusin: J'ai dit que le Québec avait un système différent et que, dans le reste du pays...

Jean-Denis Garon: Je vous comprends d'être mal à l'aise, madame la ministre. Je le serais, si j'étais à votre place.

L'hon. Julie Dabrusin: ... il y a des redevances différentes.

La présidente: Merci, monsieur Garon et madame la ministre.

[Traduction]

C'est maintenant le tour de M. Hallan pour six minutes de questions.

Je vous en prie.

Jasraj Hallan: Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, les oléoducs sont-ils dans l'intérêt national du pays, oui ou non?

L'hon. Julie Dabrusin: Comme j'ai répondu à la question précédente, nous avons la Loi visant à bâtir le Canada, qui établit un processus et des critères pour décider...

Jasraj Hallan: J'ai entendu votre réponse précédente, qui était une non-réponse. La question est très claire: les oléoducs sont-ils dans l'intérêt national du pays? C'est un simple, oui ou non.

L'hon. Julie Dabrusin: La question que vous posez n'est pas simple, parce que vous posez une question qui.... Je veux dire, ma réponse est également très simple: nous avons la Loi visant à bâtir le Canada, qui définit des critères...

Jasraj Hallan: Sauf votre respect, ce n'est pas une réponse.

L'hon. Julie Dabrusin: ... et qui établit un processus, de sorte que s'il y a un...

Jasraj Hallan: Remettons les choses dans leur contexte, madame la ministre. L'oléoduc Keystone, serez-vous pour ou contre?

L'hon. Julie Dabrusin: Cette question ne se pose pas dans l'immédiat. Lorsque nous avons parlé de projets et d'intérêt national...

Jasraj Hallan: Il faudra peut-être prendre cette décision sous peu. Seriez-vous pour l'oléoduc Keystone XL, oui ou non?

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne vais pas répondre à une question hypothétique. Je dirai que nous avons un processus pour décider quels projets sont dans l'intérêt national. C'est ce que les Canadiens attendent de nous.

Jasraj Hallan: Les oléoducs feraient-ils partie des projets d'intérêt national?

L'hon. Julie Dabrusin: Si un projet répond aux cinq critères, a fait l'objet d'une consultation auprès des populations autochtones...

Jasraj Hallan: Cela inclut-il les oléoducs? Je ne vous ai pas entendu dire « oléoduc » une seule fois aujourd'hui.

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je dis, c'est que de nombreux types de projets différents sont proposés comme projets d'intérêt national. C'est vraiment une période passionnante pour le Canada, qui peut ainsi envisager ce à quoi notre avenir peut ressembler.

Jasraj Hallan: Si l'un de ces projets était un oléoduc ou un gazoduc, votre gouvernement le soutiendrait-il, oui ou non?

L'hon. Julie Dabrusin: Encore une fois, il s'agit d'une hypothèse tant qu'un projet dûment élaboré et ayant fait l'objet d'une consultation des populations autochtones n'aura pas été présenté.

Jasraj Hallan: Dans ce contexte, votre bilan dit le contraire. Lorsque le projet d'oléoduc Northern Gateway a été soumis au conseil des ministres de votre gouvernement, il bénéficiait d'un

soutien massif de la part des collectivités autochtones, mais votre gouvernement a décidé de l'annuler. Nous avons du mal à croire que votre gouvernement a changé son fusil d'épaule et souhaite désormais construire des projets qui seraient bénéfiques pour le Canada, alors que votre gouvernement a également éconduit nos alliés qui voulaient acheter notre énergie.

Je vous repose la question: votre gouvernement serait-il en faveur de projets d'oléoducs et de gazoducs s'ils étaient dans l'intérêt national et vous étaient soumis aujourd'hui?

• (1235)

L'hon. Julie Dabrusin: Je vous réponds que je ne peux pas me prononcer sur un cas hypothétique. Par contre, je peux vous dire que je crois que les Canadiens seraient heureux de voir qu'il y a un processus très clair assorti de critères très clairs sur lesquels se baser pour les évaluer.

Jasraj Hallan: Il est très intéressant de voir que vous évitez le mot « oléoduc » et que vous ne répondez pas à la question. Cela montre clairement que vous êtes contre les oléoducs, le pétrole et le gaz.

L'hon. Julie Dabrusin: Il est intéressant de voir que vous ne voulez pas parler de tous les projets extraordinaires que nous pouvons construire.

Jasraj Hallan: Madame la ministre, soutiendriez-vous le pouvoir constitutionnel du gouvernement fédéral de veiller à ce que les projets interprovinciaux de mise en valeur des ressources qui sont dans l'intérêt national soient construits?

Ryan Turnbull: Je suis désolé, madame la présidente. J'invoque le Règlement.

Cette question n'a rien à voir avec le projet de loi que nous examinons ici, à savoir le projet de loi C-4. Je sais que vous avez laissé beaucoup de latitude aux députés, mais c'est incessant. Il ne semble pas y avoir de lien avec la taxe sur le carbone à la consommation, qui est abrogée ici. C'est ce que les conservateurs ont toujours voulu. C'est comme un rêve devenu réalité pour eux.

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

Monsieur Kelly, vous avez la parole sur ce même rappel au Règlement.

Pat Kelly: Notre témoin s'est engagée dans cette ligne de questions, cela fait donc partie intégrante de la discussion et c'est cohérent avec elle.

La présidente: Merci, monsieur Kelly.

Monsieur Hallan, veuillez poursuivre.

Jasraj Hallan: Ma question demeure. Nous voyons que la Colombie-Britannique prend en otage ce qui est dans l'intérêt national pour l'amélioration du pays sous la forme d'un oléoduc. Êtes-vous favorable au pouvoir constitutionnel dont dispose le gouvernement fédéral pour veiller à ce que ce projet d'intérêt national soit construit?

L'hon. Julie Dabrusin: Comme je l'ai dit, il y a un processus à suivre pour déterminer ce qu'est un projet d'intérêt national. Il existe de nombreux types de projets différents. J'ai été ravie de voir que cinq projets ont été renvoyés au...

Jasraj Hallan: Madame la ministre, sauf votre respect, je suppose que les oléoducs ne sont pas dans l'intérêt national, selon votre gouvernement.

Je passe à un autre sujet. En ce qui concerne le plafond pétrolier et gazier destructeur d'emplois que votre gouvernement a mis en place, savez-vous combien d'emplois il va supprimer?

L'hon. Julie Dabrusin: En ce qui concerne le projet de règlement sur un plafond pétrolier et gazier, un projet de règlement a été déposé à la fin de l'année dernière. Il est passé par une période de consultation...

Jasraj Hallan: Quel est le nombre, madame la ministre? Combien d'emplois seront perdus avec ce plafond pétrolier et gazier?

Ryan Turnbull: J'invoque le Règlement.

Madame la présidente, j'aimerais demander au député de ne pas parler en même temps que notre témoin. Je sais que la ministre essaie de répondre à ses questions. Il l'a fait à plusieurs reprises.

Jasraj Hallan: Elle ne veut pas répondre.

Ryan Turnbull: Les interprètes ont souvent beaucoup de mal à interpréter. Nous avons même du mal à entendre ce qui se dit, surtout si vous êtes francophone et que vous voulez entendre l'interprétation. Il est difficile de saisir ce qui se dit.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

Je rappelle à tous les députés que, pour des raisons d'interprétation, nous ne parlons pas tous en même temps.

Je vous remercie infiniment.

Monsieur Hallan, vous avez la parole.

Jasraj Hallan: La ministre refuse de répondre aux questions. Votre plafond pétrolier et gazier va supprimer plus de 100 000 emplois et environ 1 000 milliards de dollars.

Au cours des 10 dernières années, votre gouvernement a déjà fait fuir des 500 milliards de dollars d'investissements à cause de projets de loi comme le projet de loi C-69, ce plafond sur le pétrole et le gaz et votre taxe sur le carbone pour l'industrie.

Madame la ministre...

Ryan Turnbull: J'invoque le Règlement.

Je suis désolé de vous interrompre à nouveau.

Nous allons passer à l'examen article par article, je crois, lors de notre prochaine réunion. Le député ne pose aucune question en rapport avec le projet de loi en question. Le projet de loi C-4 est un projet de loi qui comprend l'abrogation de la taxe sur le carbone pour les consommateurs, ce qui n'a rien à voir avec la question du député.

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

Nous allons donner la parole à M. Kelly, puis à M. Garon sur le même rappel au Règlement.

Pat Kelly: Le député accapare le temps de la ministre. Il peut poser toutes les questions qu'il veut sur les sujets sur lesquels elle s'est engagée, et elle s'est engagée sur cette ligne de questions.

La présidente: Merci, monsieur Kelly.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole.

Jean-Denis Garon: Madame la présidente, je comprends que mon collègue essaie de défendre la ministre. Or elle est tout à fait capable de répondre pour elle-même.

Je vous invite à nous laisser de la latitude pour une raison très simple.

Dans le projet de loi C-4, il est question de l'abolition de la taxe sur le carbone pour le consommateur. Or cela faisait partie intégrante de la stratégie de lutte contre les changements climatiques du gouvernement. À partir du moment où nous, les membres du Comité, devons nous prononcer, dans une étude article par article sur le projet de loi C-4, nous devons connaître les intentions du gouvernement sur les grands projets qu'il qualifie de « nationaux », sur les pipelines, sur les autres politiques énergétiques et sur le fonctionnement des autres politiques.

Comment les membres du Comité peuvent-ils se prononcer sur le projet de loi C-4, qui fait partie d'un casse-tête plus large, sans pouvoir s'enquérir des autres morceaux?

J'inviterais donc mon collègue à rester sur sa chaise et à écouter la ministre, qui est excellente aujourd'hui, répondre. Je l'invite aussi à laisser les députés de l'opposition poser leurs questions.

● (1240)

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Monsieur Hallan, veuillez poursuivre.

Jasraj Hallan: J'ai une question sur la taxe sur le carbone, madame la ministre.

En ce qui concerne la taxe sur le carbone 2.0, qui ne prévoit pas de rabais et que vous avez dissimulée sous le nom de « normes sur les carburants propres », pourriez-vous révéler au Comité et aux Canadiens combien il leur en coûtera de plus par litre d'essence?

L'hon. Julie Dabrusin: Tout d'abord, je tiens à préciser que la réglementation sur les carburants propres n'est pas une taxe sur le carbone. Elle permet d'investir des milliards de dollars dans l'innovation.

Jasraj Hallan: Elle fait également fuir des milliards de dollars du Canada.

L'hon. Julie Dabrusin: Je vais continuer à répondre à la question.

Elle nous prépare à une économie solide à faible émission de carbone...

Jasraj Hallan: Combien le litre d'essence coûtera-t-il de plus aux Canadiens d'ici 2030? Donnez-nous un chiffre.

L'hon. Julie Dabrusin: Je trouve révélateur que vous n'arrêtez pas de dire qu'il s'agit d'une taxe, et je veux être claire à ce sujet...

Jasraj Hallan: Madame la ministre, puisque vous n'allez pas...

Ryan Turnbull: J'invoque le Règlement.

L'hon. Julie Dabrusin: J'aimerais absolument vous dire quelque chose à propos de ce que le canola...

La présidente: Je suis désolée, madame la ministre, mais M. Turnbull invoque le Règlement.

Ryan Turnbull: La ministre fait un excellent travail pour répondre, ou pour essayer de répondre, mais M. Hallan ne la laisse pas s'exprimer. Ce serait vraiment bien si nous pouvions entendre la réponse, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

Monsieur Hallan, veuillez poursuivre.

Jasraj Hallan: Je n'ai pas entendu une seule réponse aujourd'hui, alors je vais répondre.

Selon le DPB, cela ajoutera...

La présidente: Je suis désolé, monsieur Hallan, mais votre temps est écoulé.

Je vous remercie. Nous passons à M. Sawatzky.

Jake Sawatzky: Merci, madame la présidente.

Merci, madame la ministre, pour votre présence et pour toutes les mesures que vous avez prises en faveur du climat. J'ai été ravi de visiter l'Université de la Colombie-Britannique avec vous, y compris le laboratoire du futur et le jardin botanique de l'université.

Le changement climatique est l'un des défis économiques les plus importants de notre génération. Les phénomènes météorologiques extrêmes coûtent déjà des milliards aux Canadiens, car ils endommagent les maisons et les infrastructures essentielles et perturbent les économies locales. Partout au pays, des collectivités sont confrontées à des incendies de forêt, des inondations, des dômes de chaleur et des tempêtes qui frappent le plus durement ceux qui ont le moins les moyens de s'en remettre. Ces phénomènes pèsent lourd sur les finances publiques, augmentent les coûts d'assurance et a des répercussions sur tout, des prix aliments aux chaînes d'approvisionnement.

Je suis tout à fait d'accord avec vous: lutter contre les changements climatiques protège notre avenir économique et garantit que le Canada reste compétitif dans cette économie mondiale en rapide évolution.

Nous parlons souvent des coûts associés à la réglementation sur le climat, mais pourriez-vous nous parler des coûts économiques de l'inaction en matière de changement climatique?

L'hon. Julie Dabrusin: Je vous remercie.

Lorsque je parle de ce que nous devons faire comme pays pour évoluer vers une économie à faible émission de carbone et réduire nos émissions, il y a trois raisons principales.

La première est purement morale. Que devons-nous faire afin de protéger notre pays pour les générations futures? Lorsque nous parlons de bâtir le Canada et de le rendre fort, il s'agit de nous assurer que nous pouvons offrir à nos enfants et aux enfants de nos enfants un avenir à faible émission de carbone qui protège ainsi la planète.

La deuxième est existentielle. Je pense que cela rejoint ce dont vous parliez, les coûts pour les individus et les collectivités si nous ne luttons pas contre le changement climatique. Nous devons continuer à protéger les collectivités contre les catastrophes naturelles auxquelles nous sommes confrontés. À titre d'exemple, en Colombie-Britannique et dans l'ensemble du pays, ces catastrophes naturelles sont de plus en plus nombreuses et entraînent des coûts personnels et économiques pour les particuliers et l'industrie.

La troisième raison se rapporte en partie à votre question, à savoir l'économie. Le monde évolue vers une économie à faible émission de carbone. Comme vous l'avez mentionné, lors de notre tournée en Colombie-Britannique, et à Burnaby en particulier, nous avons rencontré des industriels et des entreprises qui voyaient des occasions pour l'avenir si nous continuons à lutter contre le changement climatique. Ils y voient des occasions d'affaires. Si nous prenons du retard, ils perdront ces occasions.

Ce sont les principales raisons pour lesquelles nous devons lutter contre le changement climatique, mais aussi créer des possibilités économiques. Ce sont des emplois bien rémunérés. Nous l'avons constaté à Burnaby lors de notre visite.

Jake Sawatzky: Merci, madame la ministre.

Récemment, j'ai entendu beaucoup de discussions de la part de l'opposition au sujet des oléoducs, parfois à la grandeur de la Colombie-Britannique. J'aimerais connaître votre point de vue à ce sujet. Quels sont les risques liés à la mise en œuvre de ces projets sans consultation adéquate?

L'hon. Julie Dabrusin: Lorsque nous réfléchissons à la manière dont nous voulons construire notre pays pour l'avenir, cela doit passer par ce merveilleux moment d'unité que nous vivons en tant que nation, où les Canadiens envisagent les possibilités qui s'offrent à eux. C'est un moment où j'ai vu, peut-être plus que jamais de toute ma vie, les premiers ministres de tout le pays se réunir et essayer d'imaginer comment nous pouvons travailler ensemble pour bâtir un pays fort. C'est un moment où j'ai vu et entendu de nombreux Canadiens proposer leurs idées à ce sujet.

Nous devons continuer à travailler ensemble. À l'ordre du jour, nous devons nous assurer que ces conversations ont lieu dans tout le pays. Nous devons également veiller à ce que les peuples autochtones soient dûment et pleinement consultés sur les projets proposés.

● (1245)

Jake Sawatzky: Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point.

En ce qui concerne les investissements dans les énergies renouvelables, je me demande si vous pourriez nous dire quelles sont les technologies les plus prometteuses et si vous avez l'intention d'investir dans ces technologies.

L'hon. Julie Dabrusin: Les possibilités prometteuses sont nombreuses. J'étais au Manitoba la semaine dernière et l'une des choses que j'ai trouvées vraiment passionnantes, c'est d'entendre les idées et les projets particuliers qui ont été présentés. Nous avons annoncé, avec la province, un financement pour aider à changer de combustible dans différentes industries.

Nous avons eu 11 projets agricoles dans le cadre desquels des agriculteurs ont dit qu'ils souhaitaient étudier différents moyens de rendre leurs processus plus écoénergétiques ou de changer de combustible dans leurs séchoirs à grain. Voilà les possibilités que nous pouvons envisager pour les aider à économiser sur leurs factures d'énergie et, en même temps, à faire de l'agriculture d'une manière qui réduit les émissions de carbone. Il y a de très bonnes nouvelles partout...

La présidente: Merci, madame la ministre.

Merci, monsieur Sawatzky.

[Français]

Monsieur Garon, la parole est à vous pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, votre gouvernement a nommé Mme Dawn Farrell à la tête du Bureau des grands projets rapidement. Cette personne, avec l'aide de votre gouvernement, a contribué à faire perdre aux contribuables au moins 25 milliards de dollars lorsqu'elle était chez Trans Mountain. Elle aura un salaire qui peut aller jusqu'à 680 000 \$ par année.

Trouvez-vous que c'est juste de faire ça avec des fonds publics?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce n'est pas à moi de discuter des salaires des fonctionnaires.

Jean-Denis Garon: À qui revient de le faire?

L'hon. Julie Dabrusin: Je dirais que c'est une question qu'il faut plutôt poser au ministre responsable du Bureau des grands projets.

Jean-Denis Garon: C'est excellent, vous ne voulez pas répondre. Nous allons passer à la prochaine question.

Madame la ministre, en réponse à des questions posées à la Chambre le 20 avril 2023, le gouvernement a affirmé qu'il avait le meilleur bilan carbone du G7 et qu'il avait réduit ses émissions de façon importante depuis 2019. Le 7 novembre 2024, vous avez ajouté que la Remise canadienne sur le carbone, incluant la taxe sur le carbone, contribuait à l'atteinte de ces objectifs. Je me souviens que j'étais à la Chambre, et vous y étiez aussi. Vous faisiez partie des gens qui répétaient sans arrêt à la Chambre des communes que le remboursement de la taxe sur le carbone enrichissait 80 % des ménages qui recevaient plus que ce qu'ils payaient en taxe carbone dans les provinces où elle s'appliquait. Maintenant, vous présentez le projet de loi C-4 qui abolit ce système.

Comme ministre de l'Environnement et du Changement climatique, comment se sent-on au moment d'annoncer une politique qui, si on se fie à ce que votre gouvernement disait avant, va appauvrir 80 % des Canadiens? Ce doit être agréable.

L'hon. Julie Dabrusin: Je suis très fière de constater que notre pays continue de réduire les émissions à un moment assez important. On constate maintenant que nos émissions ont baissé de 8,5 % depuis 2005. Avant notre gouvernement, sous le gouvernement conservateur, ça montait...

Jean-Denis Garon: Nous ne sommes plus sous le gouvernement d'avant.

En 2023, la vérificatrice générale s'est basée sur les données de votre propre gouvernement pour dire que vous étiez à des années-lumière d'atteindre vos objectifs, que vous ne seriez pas capable de les atteindre, et que la taxe sur le carbone faisait partie des quelques solutions que vous aviez trouvées. Or vous abolissez une de ces solutions et vous annoncez que vous allez appauvrir 80 % des ménages des provinces concernées.

Est-ce le Canada de demain que vous bâtissez?

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Monsieur Lefebvre, la parole est à vous pour cinq minutes.

Eric Lefebvre: Bonjour, madame la ministre. Je vous remercie d'être des nôtres.

J'ai fait des petites recherches. Vous êtes née à Montréal et vous représentez la circonscription de Toronto—Danforth.

Avez-vous eu la chance de visiter le Saguenay—Lac-Saint-Jean? C'est une question facile.

L'hon. Julie Dabrusin: Oui, souvent.

Eric Lefebvre: Avez-vous eu la chance de visiter l'Abitibi?

L'hon. Julie Dabrusin: C'est intéressant: nous allons parler de tous les endroits que j'ai visités au Québec. Je suis née à Montréal, où j'ai vécu longtemps. J'ai aussi vécu longtemps au Québec, qui est une belle province.

Eric Lefebvre: Vous avez eu la chance de visiter les régions du Québec. Avez-vous déjà visité les gens qui travaillent dans le domaine de la foresterie dans les régions du Québec?

L'hon. Julie Dabrusin: Nous parlions de mes vacances passées partout au Québec quand j'étais jeune et que j'habitais au Québec. Quelle est votre question exactement?

• (1250)

Eric Lefebvre: Je vous parle de la foresterie. J'aimerais que nous parlions de ce que le ministre Guilbeault avait annoncé le 19 juin 2024, alors qu'un décret d'urgence sur la protection du caribou forestier allait interdire l'exploitation forestière sur une grande superficie, au Québec.

D'ores et déjà, je veux annoncer que nous, les conservateurs, sommes aussi en faveur de la protection du caribou. Toutefois, nous reconnaissons également l'importance de protéger les emplois du domaine de la foresterie dans les régions du Québec.

Je voudrais savoir si vous êtes en faveur de la protection de ces emplois et si vous avez l'intention de mettre le décret d'urgence en vigueur.

L'hon. Julie Dabrusin: J'ai eu l'occasion de discuter avec le ministre Charette et le ministre Drainville, qui s'occupe maintenant de ce dossier. Nous avons parlé de la façon dont nous allons travailler sur plusieurs aspects, y compris celui des espèces en péril. Le gouvernement fédéral a ces discussions avec les provinces.

Bien qu'il y ait la Loi sur les espèces en péril, nous devons toujours continuer de travailler avec les provinces pour trouver des solutions.

Eric Lefebvre: Vous dites que vous avez parlé avec le ministre Charette et le nouveau ministre Drainville. Sur une période de 10 ans, soit de 2018 à 2028, quel montant le gouvernement du Québec aura-t-il investi dans la protection du caribou et des territoires forestiers?

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne connais pas le montant que Québec va investir et je ne sais pas de quelle façon il va le faire.

Eric Lefebvre: C'est connu: c'est un investissement important allant jusqu'à 100 millions de dollars, entre 2018 et 2028, pour protéger le caribou. J'aimerais connaître ce que vous pensez du décret d'urgence sur la protection des caribous.

L'hon. Julie Dabrusin: La mise en application de la Loi sur les espèces en péril est assez réglementée et claire. De plus, elle inclut les étapes que je dois faire en tant que ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Cela dit, comme je vous l'ai dit, je parle aux ministres du Québec pour trouver des moyens de régler la situation.

Eric Lefebvre: Vous parlez avec eux, mais vous ne savez pas combien d'argent ils ont investi. De 2018 à 2028, un montant de 100 millions de dollars aura été déboursé par le Québec, les travailleuses et les travailleurs québécois.

Trouvez-vous que l'investissement du Québec pour la protection des caribous est suffisant?

L'hon. Julie Dabrusin: D'abord, il est important de dire que l'industrie forestière est très importante non seulement au Québec, mais partout au pays. Il est important que le gouvernement soutienne les travailleurs des industries forestières. Cependant, comme je vous l'ai dit, la Loi est assez réglementée et claire à propos du rôle que je dois jouer.

Je respecte mon mandat de ministre et je vais continuellement parler...

Eric Lefebvre: Madame la ministre, les gens de l'Abitibi, du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord vous écoutent présentement. Ils sont inquiets et plusieurs milliers de familles sont inquiètes présentement. Les nouveaux droits de douane sur le bois d'œuvre atteignent maintenant 45 %. Nous voulons savoir ce que vous allez faire au sujet du décret sur la protection des caribous.

Quant à l'importance de protéger le caribou, le Québec la reconnaît en investissant un montant de 100 millions de dollars entre 2018 et 2028. Maintenant, nous voulons protéger les emplois du secteur de la foresterie dans nos régions du Québec. Ce sont nos familles et nos gens qui sont touchés.

Qu'allez-vous faire au sujet du décret?

La présidente: Veuillez répondre brièvement, madame la ministre.

L'hon. Julie Dabrusin: L'imposition de ces droits de douane par les États-Unis est une question très importante.

Comme vous le voyez, notre gouvernement appuie les travailleurs et les travailleuses du domaine forestier, parce que les droits de douane imposés par les États-Unis ont des répercussions sur eux. Je pense souvent à tous les travailleurs touchés par ces droits de douane.

La présidente: Merci, madame la ministre.

Merci, monsieur Lefebvre. Votre temps de parole est écoulé.

Monsieur Lavoie, vous avez la parole pour cinq minutes.

Steeve Lavoie: Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.

Pendant la préparation de notre rencontre, une chose me revenait souvent à l'esprit à propos de l'agriculture. En effet, je viens d'une famille qui avait une ferme laitière et j'ai été élevé entouré de personnes de plusieurs générations. Mon frère a repris la ferme laitière, il y a plus de 35 ans, et il en a fait une ferme biologique. On peut dire qu'il a été visionnaire, à cette époque.

J'aimerais parler de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du domaine de l'agriculture et de la production rurale. J'aimerais savoir comment le gouvernement va continuer d'aider les producteurs et les agriculteurs pour qu'ils réussissent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ils veulent le faire. Ce n'est pas d'hier qu'ils le souhaitent. Comme je vous l'ai dit, mon frère y a pensé il y a 35 ans.

Comment le gouvernement va-t-il pouvoir les aider dans l'avenir?

• (1255)

L'hon. Julie Dabrusin: Quand il y a des inondations, quand il n'y a pas assez de pluie et quand il y a de la sécheresse, ce sont vraiment eux qui en voient les effets immédiats. Les fermiers sont

souvent nos plus grands activistes environnementaux dans ce qu'ils font.

Je trouve important de trouver une façon de mieux appuyer les producteurs agricoles et les fermiers. La semaine dernière, j'étais au Manitoba, et nous avons vu qu'il y avait plusieurs façons de les aider. En une seule journée, nous avons regardé 11 projets pour aider les producteurs agricoles à sécher leurs grains en utilisant moins d'énergie et en utilisant de l'électricité au lieu du gaz naturel.

Nous avons des exemples de ce genre un peu partout au pays. Ce sont ceux que j'ai en tête, parce que j'y étais il y a une semaine.

Steeve Lavoie: Quelle incidence l'abolition de la redevance sur les combustibles aura-t-elle sur les objectifs climatiques du Canada?

L'hon. Julie Dabrusin: Comme je l'ai dit tantôt, d'après ce que nous voyons en ce moment au pays, nos émissions de gaz à effet de serre ont atteint le taux le plus bas depuis trois décennies. Nous avons déjà fait un important travail, mais nous devons continuer. Nous avons plusieurs programmes, projets de loi et règlements qui, mis ensemble, aident à réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Vous avez parlé des producteurs agricoles. Partout au pays, j'ai pu voir qu'il y avait un grand intérêt vis-à-vis de la façon de réduire les émissions. Nous agissons des deux côtés. D'une part, comme nous en avons déjà parlé, nous aidons l'industrie. D'autre part, nous aidons en ce moment des gens qui sont moins nantis partout au pays à se conformer et à investir dans leur maison, et ce, non seulement dans le but de réduire leurs émissions, mais aussi de payer moins pour l'énergie qu'ils utilisent.

Nous parlons des règlements, mais nous faisons aussi d'autres choses pour aider les Canadiens à réduire leurs émissions. C'est mon travail de continuer à réduire les émissions partout au pays.

Steeve Lavoie: Comment les revenus qui y sont associés vont-ils être remplacés? Il y a sûrement des mécanismes pour aller chercher ces revenus ailleurs.

L'hon. Julie Dabrusin: Partout au monde, quand il est question de l'économie mondiale, on voit qu'on tend vers une diminution des émissions de carbone. C'est ce que les pays veulent, alors c'est ce que nous devons faire sur le plan économique pour notre pays. Pour vraiment faire croître et aider notre économie, il faut nous assurer que les industries du Canada sont prêtes à entrer dans cette économie mondiale avec moins d'émissions de carbone.

La présidente: Merci, madame la ministre.

Merci, monsieur Lavoie.

Ça conclut la période de questions pour la séance d'aujourd'hui.

J'aimerais remercier l'honorable Julie Dabrusin d'avoir été parmi nous.

[Traduction]

Merci aux sous-ministres adjointes Meltzer et McDermott. Au nom du Comité, nous vous sommes reconnaissants du temps que vous nous avez consacré.

Avant de conclure, vous avez tous reçu un courriel à la fin de la semaine dernière concernant une réunion informelle conjointe avec le ministre allemand de la Défense, Boris Pistorius, et le ministre norvégien de la Défense, Tore Sandvik, qui aura lieu demain, le mardi 21 octobre.

Avant cette réunion informelle, la motion suivante doit être adoptée:

Que le Comité se réunisse à huis clos, dans le cadre d'une réunion informelle, avec le ministre allemand de la Défense, le ministre norvégien de la Défense et une délégation allemande et norvégienne le mardi 21 octobre 2025; que le Comité prenne en charge les frais d'accueil liés à cette réunion; et que ces frais soient répartis à parts égales entre le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international et le Comité permanent de l'industrie et de la technologie.

Sommes-nous d'accord pour adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

La présidente: Très bien. Merci beaucoup à tous. J'espère vous voir aussi nombreux que possible demain.

Sur ce, pouvons-nous lever la séance?

Des députés: D'accord.

● (1300)

[*Français*]

La présidente: Je vous remercie tous. Nous nous reverrons mercredi.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>